

**PROGRAMME LOCAL DE
PRÉVENTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR
LE TERRITOIRE DU SMCTOM
HAUTE DORDOGNE
2024-2029**



SOMMAIRE

1. TABLE DES FIGURES.....	4
2. LEXIQUE.....	5
3. CONTEXTE	6
3.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?.....	7
3.2 Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ?	8
3.3 Le cadre réglementaire.....	10
4. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	12
4.1 Le périmètre d'application du PLPDMA.....	13
4.2 Données socio-démographiques et économiques	14
4.2.1 Structure de la population	14
4.2.2 Structure de l'habitat	21
4.2.3 Emploi et entreprises	24
4.3 Les actions de prévention en cours sur le territoire.....	30
4.3.1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	31
4.3.2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets.....	32
4.3.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	32
4.3.4 Éviter la production de déchets verts & encourager la gestion de proximité des biodéchets	33
4.3.5 Augmenter la durée de vie des produits	36
4.3.6 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	37
4.3.7 Réduire les déchets des entreprises.....	38
4.4 Les relais à mobiliser	Erreur ! Signet non défini.
4.5 Les modalités de collecte et de traitement	39
4.5.1 Flux collectés et mode de collecte	39
4.5.2 Fréquence de collecte	39
4.5.3 Les professionnels	41
4.5.4 Les déchèteries.....	41
4.5.5 Exutoires.....	42
4.6 Le financement du service déchets	42
4.7 La production de déchets sur le territoire	43
4.7.1 La production de déchets (représentation schématique).....	43
4.7.2 Évolution des tonnages entre 2016 et 2022	44
4.7.3 La composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	46
4.7.4 La composition des Déchets Ménagers et Assimilés en fonction des typologies d'action de prévention	47
4.8 Analyse AFOM du territoire.....	48
5. LE PLPDMA	49
5.1 Axes stratégiques du PLPDMA.....	50
5.2 Partenaires et relais à mobiliser.....	50

5.3	Les actions du PLPDMA et le planning de réalisation.....	51
5.4	Les fiches actions.....	53

1. Table Des figures

Figure 1 : Territoire du SMCTOM Haute Dordogne	13
Figure 2 : Carte de la densité de population (INSEE 2020)	14
Figure 3 : Comparaison de la population municipale INSEE et la population DGF (2009 à 2020).....	15
Figure 4 : Variation de la population du SMCTOM de 2009 à 2020	15
Figure 5 : Évolution de la population en nombre d'habitants par commune (2014 à 2020)	17
Figure 6 : Évolution de la population en pourcentage par commune (2009 à 2020).....	18
Figure 7 : Population par âge en 2020 en % (INSEE) : hommes et femmes confondus	19
Figure 8 : Structure Familiale en 2020 en % (INSEE)	20
Figure 9 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2009 et 2020 en nombre de logement (INSEE)	21
Figure 10 : Carte du taux de l'habitat collectif en 2020 (INSEE).....	22
Figure 11 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2009 et 2020 en % (INSEE)	22
Figure 12 : Répartition des résidences secondaires sur le SMCTOM (INSEE 2020)	23
Figure 13 : Part des propriétaires sur le territoire du SMCTOM en 2020 en % (INSEE)	24
Figure 14 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en % (INSEE 2020)	24
Figure 15 : Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans sur le SMCTOM HAUTE DORDOGNE (INSEE 2020).....	25
Figure 16 : Population des actifs de 15 ans ou plus selon leur lieu de travail (INSEE 2020)	26
Figure 17 : Population selon la catégorie socio-professionnelle en % (INSEE 2020).....	27
Figure 18 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en % (INSEE au 01/01/2023)	28
Figure 19: Flyer des ateliers de formations pour le public travaillant dans l'évènementiel.....	33
Figure 20 : Affiche Appel à projet contre le gaspillage alimentaire du VALTOM et du SMCTOM (2024).....	33
Figure 21 : Schéma de collecte sur le SMCTOM Haute Dordogne	40
Figure 22 : Évolution des tonnages des DMA de 2016 à 2022	44
Figure 23: Évolution des tonnages des déchèteries de 2016 à 2022	45
Figure 24: Composition des OMR en 2022 par gisements.....	46

2. Lexique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFOM : Atouts faiblesses opportunités menaces

C 0.25 / 0.5 / C1 / C2 / C3 : Collecte toutes les mois / 2 semaines / collecte hebdomadaire / collecte 2 fois par semaine / collecte 3 fois par semaine

CCES : Commission consultative d'évaluation et de suivi

CCI : Chambre du commerce et de l'industrie

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

CODEC : Convention d'Objectifs des Déchets et d'Economie Circulaire

CS : Collecte sélective

DAE : Déchets d'activités économiques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

D3E ou DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire O.M.A. + déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats...)

DMS : Déchets ménagers spéciaux

DV : Déchets verts

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

ENC : Encombrants

ESS : Économie sociale et solidaire

Loi NOTRe : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Loi TECV : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Loi Grenelle II : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

OMA : Ordures ménagères et assimilés, c'est-à-dire les OMR + les déchets des collectes sélectives (multi matériaux et verre)

OMR : Ordures ménagères résiduelles c'est-à-dire les déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)

PàP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PRPGD : Plan régional de prévention et gestion des déchets

3. Contexte

3.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) définit la prévention des déchets comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- ° Réduire les quantités de déchets produits et collectés. C'est ce qu'on appelle la prévention quantitative.
- ° Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. On parlera alors de prévention qualitative.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.



La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

L'article 4 de la Directive Cadre Européenne précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets. La **prévention est présentée comme prioritaire** dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.



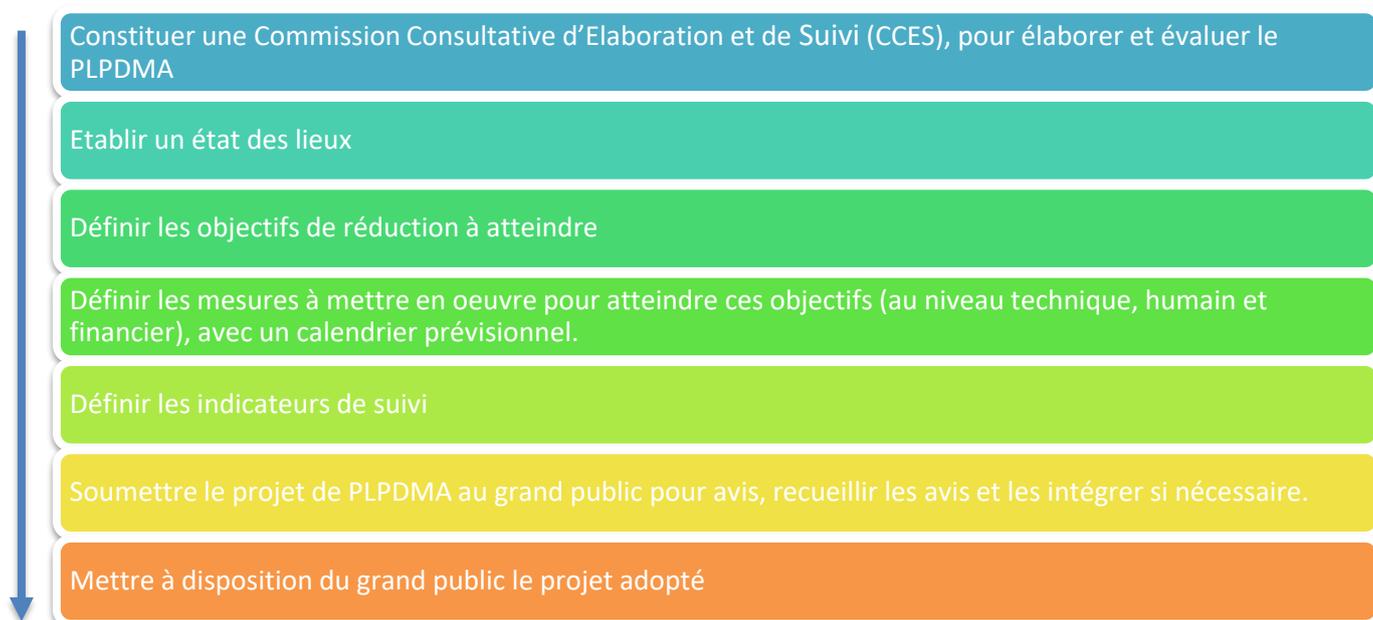
La prévention (ou réduction) des déchets **ne doit pas être confondue avec la collecte sélective** qui est une solution de gestion des déchets. En effet, **le tri et la collecte sélective** sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais **ne permettent pas de réduire les déchets** puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.

3.2 Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ?

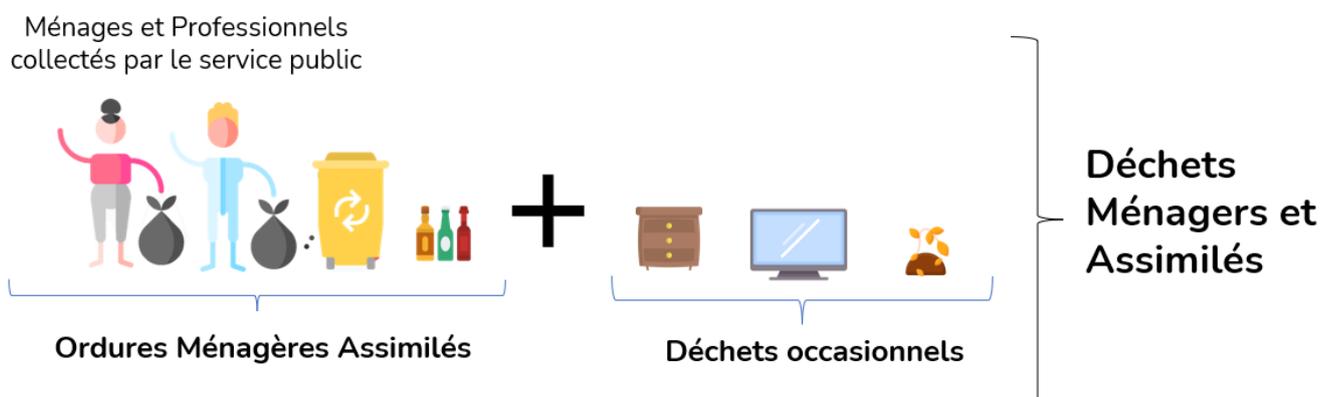
Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Selon ce décret, les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets, qui fixe les objectifs en termes de réductions et les actions mise en place.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un PLPDMA est le suivant :



Le PLPDMA concerne le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés collectés.



3.3 Le cadre réglementaire

La mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour toute collectivité possédant la compétence « gestion des déchets » et est réglementée par différents niveaux de mise en œuvre de la politique publique.

Au niveau européen, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux États membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention des déchets.

Au niveau français, la réglementation définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- Le Programme national de prévention des déchets PNPD 2021-2027 (PNPD) ;

LES OBJECTIFS DU PNPD A ATTEINDRE D'ICI 2030	
<ul style="list-style-type: none">• Réduire de 5% les déchets d'activités économiques	<ul style="list-style-type: none">• Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
<ul style="list-style-type: none">• Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

- Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets PRPGD (dangereux, non dangereux et BTP) ;

LES OBJECTIFS DU PRPGD AUVERGNE RHÔNE ALPES A ATTEINDRE D'ICI 2025 (référence 2019)	
<ul style="list-style-type: none">• Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés en 2020	<ul style="list-style-type: none">• Développer le réemploi sur les meubles, D3E et textiles à hauteur de 1kg/hab./an, soit 17 400 tonnes

- Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

PLPDMA - SMCTOM Haute Dordogne

Le Contrat d'Objectifs Déchets d'Économie Circulaire (CODEC) du SMCTOM Haute Dordogne avec le VALTOM vise l'atteinte d'objectifs définis par la réglementation et les orientations locales qui sont définis comme suit :

	Année de référence	2025	2030	2031
Réduire les DMA (taux de réduction)	2015* 2010**	-8%	-15%	-12%
Améliorer la valorisation matière des DMA non dangereux non inertes (taux de valorisation matière)	/	65%		70%
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation global)	/	87%		89%
Développer réemploi et réutilisation (% tonnage DMA)	/		5%	

*SRADDET

** LOI AGECE

Les objectifs du PLPDMA seront ceux du CODEC à savoir la diminution de 8% des DMA en 2025 soit -112kg/hab./an.

4. Diagnostic du territoire

4.1 Le périmètre d'application du PLPDMA

Le présent PLPDMA concerne le territoire du SMCTOM de la Haute Dordogne, regroupant 35 communes réparties en 3 communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Dômes Sancy Artense, Communauté du Massif du Sancy et Chavanon Combrailles et Volcans. Le territoire compte 86 400 hectares et 15 677 habitants (recensement INSEE au 01/01/2023).

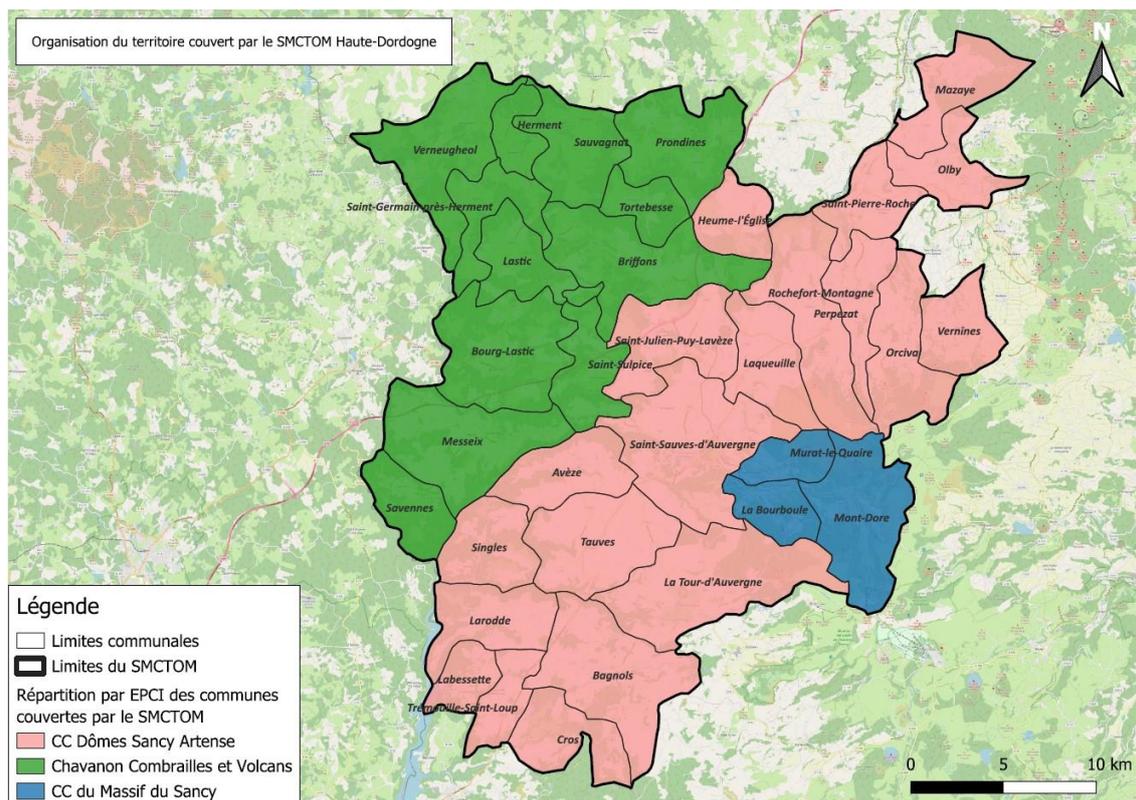


Figure 1 : Territoire du SMCTOM Haute Dordogne

4.2 Données socio-démographiques et économiques

4.2.1 Structure de la population

4.2.1.1 Densité de la population

En se basant sur la population légale municipale de 2020, la densité moyenne du territoire du SMCTOM est de 20,1 hab./km².

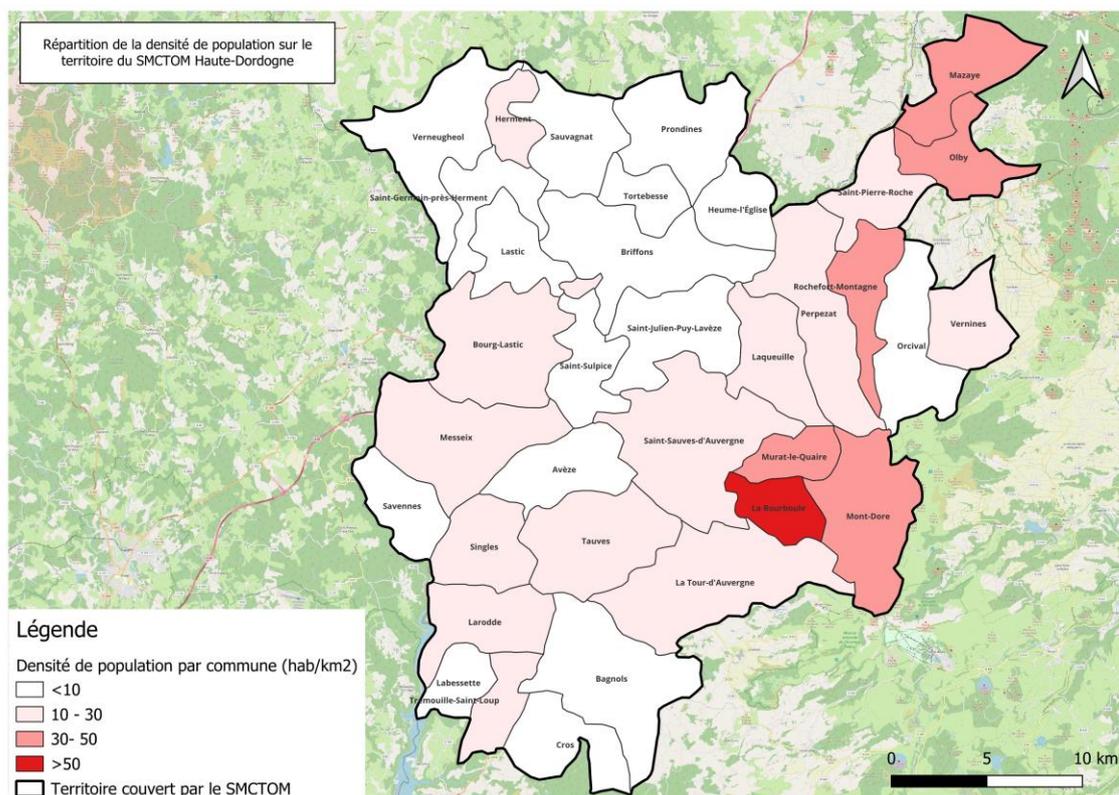


Figure 2 : Carte de la densité de population (INSEE 2020)

Selon la carte suivante, on observe les éléments suivants :

- ° Une majorité de communes avec une densité inférieure à 30 hab./km² soit 83% des communes. 14% des communes ont une densité de 30 à 50 hab./km². La Bourboule est la commune qui a la densité la plus importante soit 138 hab./km².
- ° La densité de population est corrélée à l'attraction touristique de ces communes car le tourisme amène une attractivité économique et donc des personnes qui habitent sur place.

4.2.1.2 Évolution de la population

Les deux graphiques ci-dessous, présente l'évolution de la population municipale et DGF. Dans le cas de la population municipale, on observe qu'elle diminue de - 4% environ entre 2009 et 2020 tandis que la population DGF augmente de + 2%.

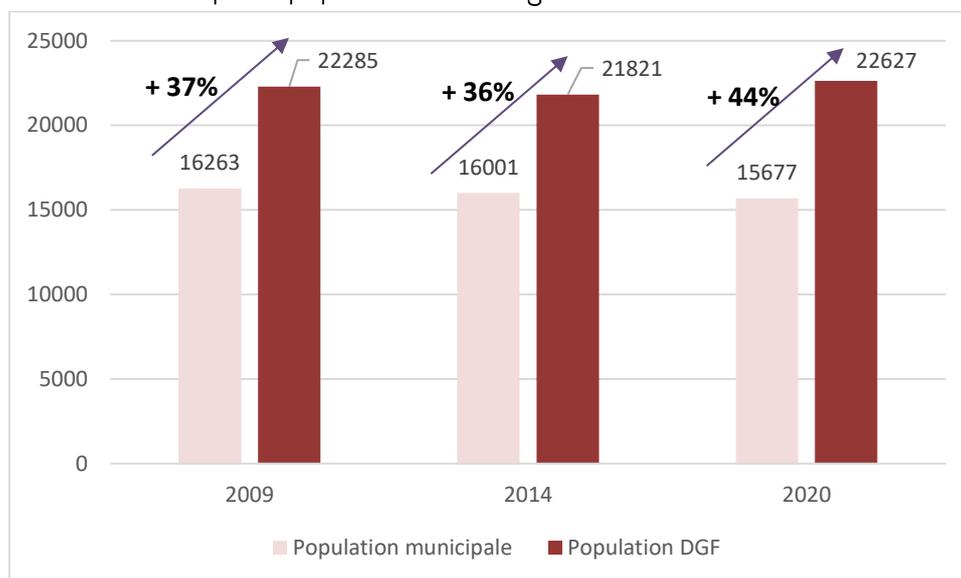


Figure 3 : Comparaison de la population municipale INSEE et la population DGF (2009 à 2020)

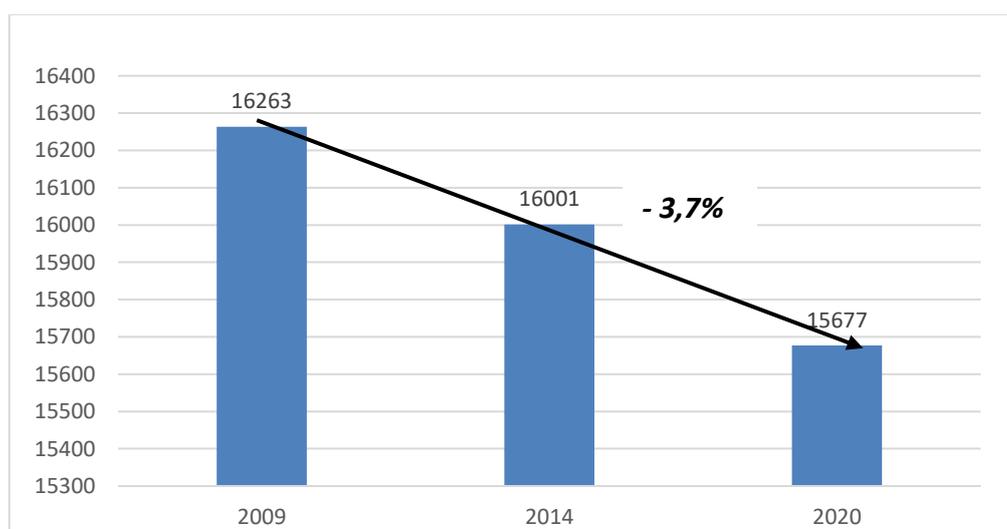


Figure 4 : Variation de la population du SMCTOM de 2009 à 2020

Le taux de croissance de la population touristique (+2%) est beaucoup plus élevé que le taux de croissance de la population résidente sur le territoire (-4%), ce qui signifie que le tourisme se développe plus vite que la population résidente.

Les communes du Mont Dore et de la Bourboule présentent les augmentations les plus hautes (passage de 1274 habitants pour le Mont Dore en population municipale à 3600 en population DGF en 2020 et passage de 1757 habitants pour La Bourboule en population municipale à 3 393 habitants en population DGF). Les écarts entre la population municipale et DGF s'évaluent entre 36% et 44%.

En détaillant les populations par commune selon les deux histogrammes ci-dessous, on peut constater les éléments ci-dessus

- ° On constate des évolutions de population marquées entre les communes : 11 communes ont une tendance à la hausse et 24 communes ont une tendance à la baisse.
- ° Les écarts vont de -20% à +46% pour la population municipale ;
- ° Tortebesse (46%), Olby (22%), St Pierre Roche (19%) et Vernines (16%) sont les communes qui ont un plus fort taux d'augmentation de leur population municipale. Ce qui peut s'expliquer par la création de nouveaux quartiers sur ces communes. Si la création de nouveaux quartiers sont des cibles d'actions continues, il est intéressant dans le cadre du PLPDMA de réfléchir à comment concevoir des nouveaux quartiers en prévoyant la prévention.

En revanche, les communes les plus touristiques que sont le Mont Dore et La Bourboule présente une diminution de leur population entre 2014 et 2020.

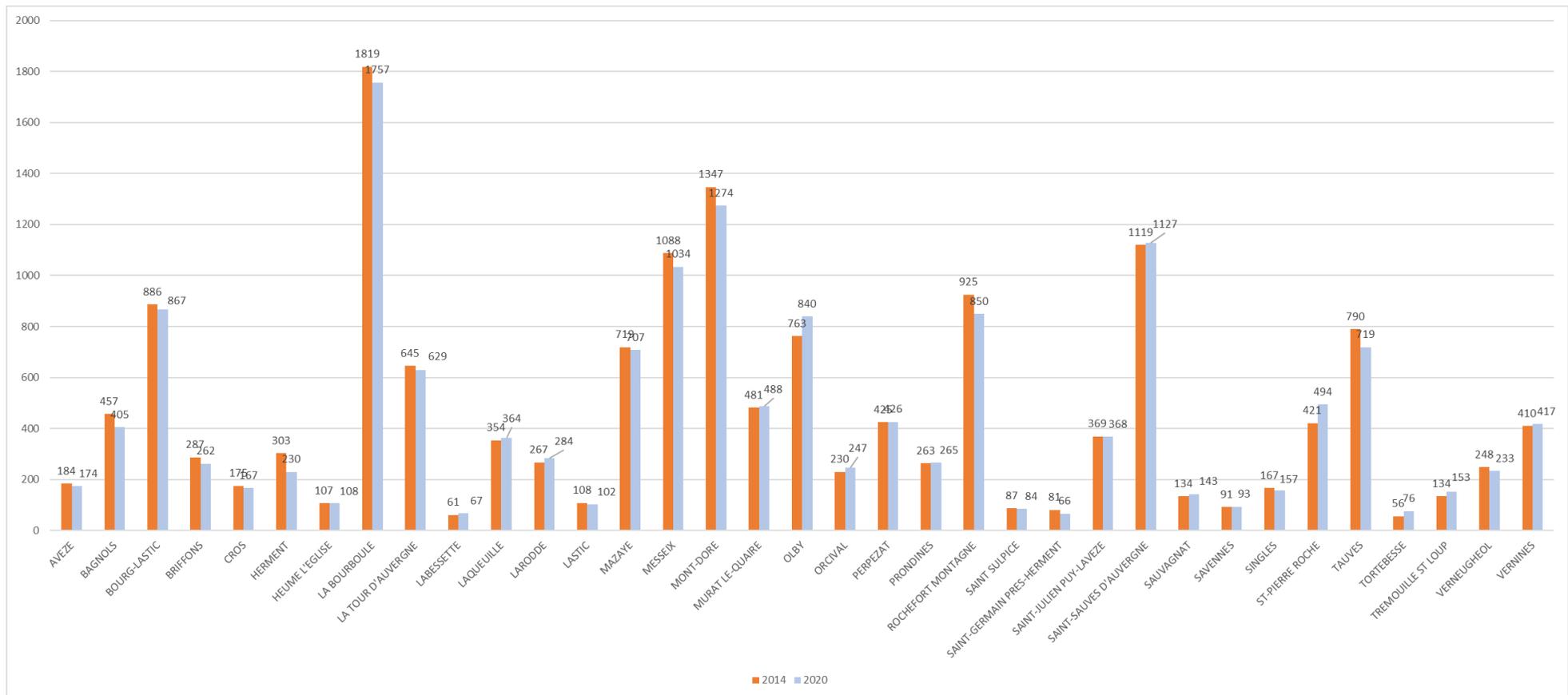


Figure 5 : Évolution de la population en nombre d'habitants par commune (2014 à 2020)

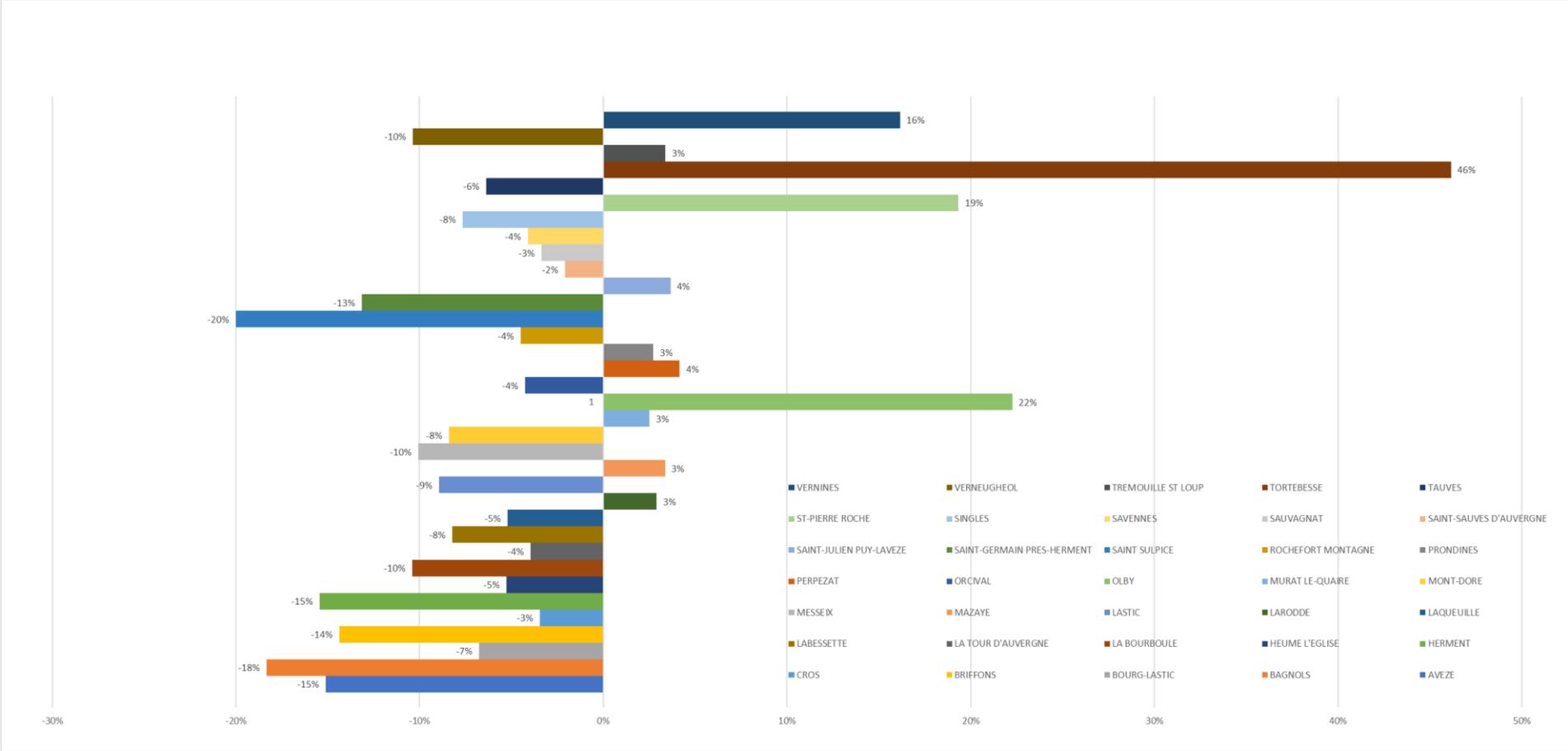


Figure 6 : Évolution de la population en pourcentage par commune (2009 à 2020)

4.2.1.3 Âge de la population

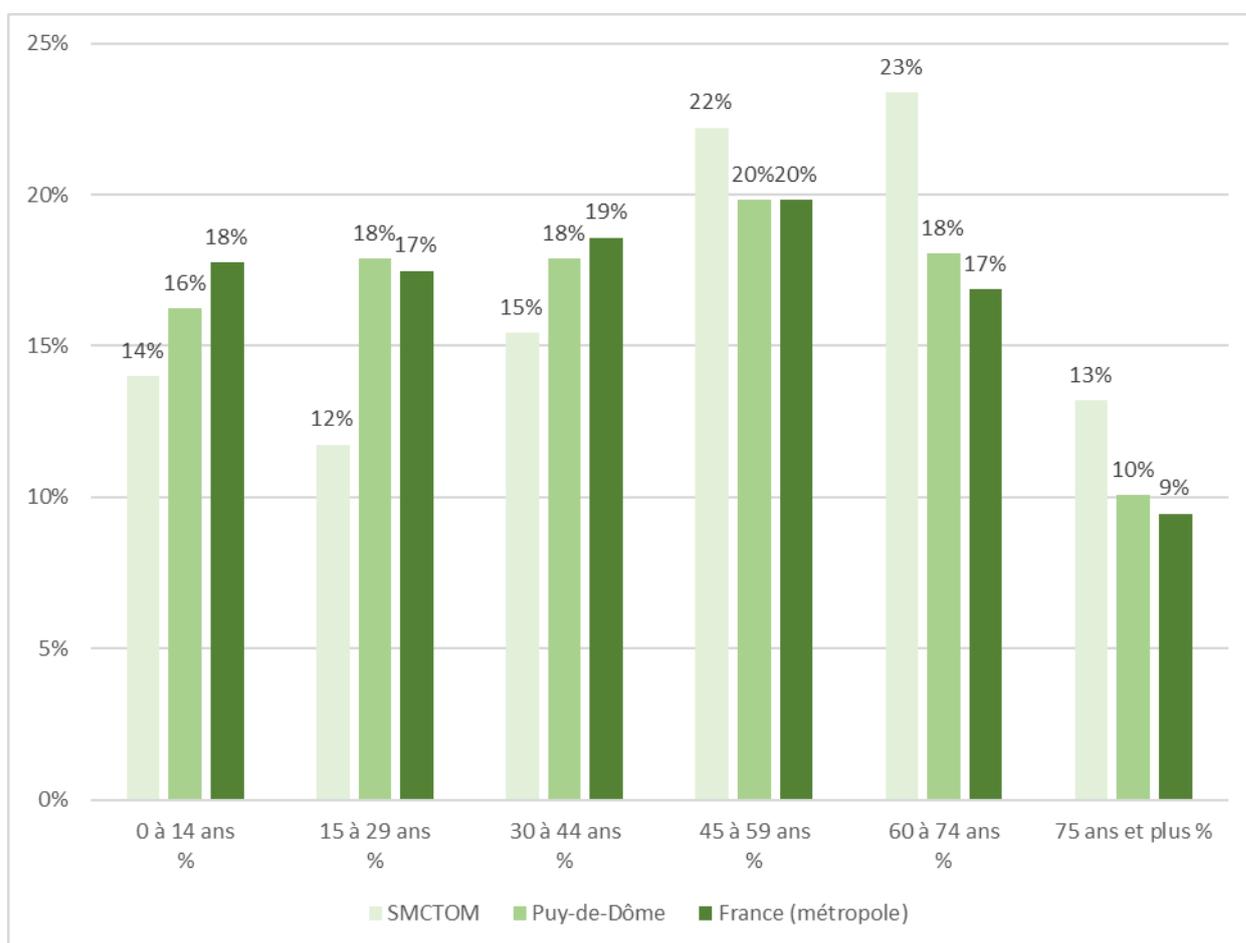


Figure 7 : Population par âge en 2020 en % (INSEE) : hommes et femmes confondus

Ce graphique montre que la proportion des habitants de plus de 45 ans est plus représentée sur le territoire du SMCTOM (58%) par rapport aux données départementales et nationales. En revanche, la proportion des habitants âgés de 0 à 44 ans est nettement inférieure.

4.2.1.4 Typologie des ménages

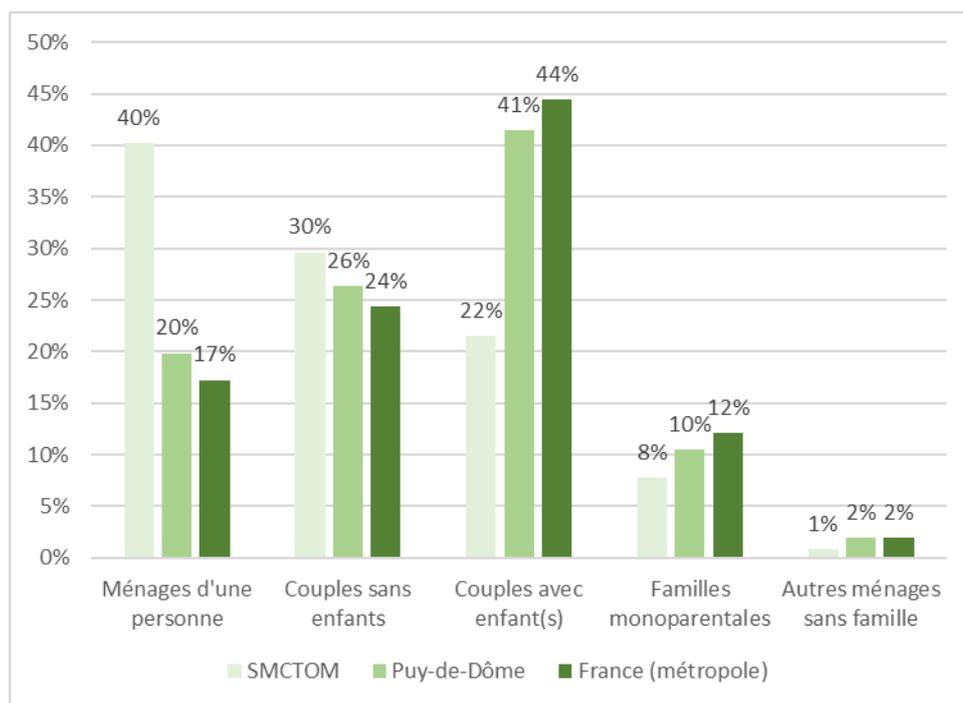


Figure 8 : Structure Familiale en 2020 en % (INSEE)

Les ménages composés d'une seule personne, sur les 35 communes concernées, constituent la typologie de ménages dominante. Ce résultat est supérieur à celui du département et de la moyenne nationale.

71% des ménages n'ont pas d'enfant à charge.

La proportion de ménages avec enfant(s) est de 22%, ce qui est inférieur à la moyenne départementale et nationale.

4.2.2 Structure de l'habitat

4.2.2.1 Type de logement

Les données ci-dessous sont issues du recensement INSEE 2020 :

Type de logement		2020	%
Type de logement	Maisons	10 997	68%
	Appartements	5 223	32%
	Total	16 220	100%

Type d'occupation du logement	Résidences principales	7 625	47%
	Résidences secondaires et logements occasionnels	6 950	42%
	Logements vacants	1 781	11%

- Le territoire du SMCTOM est composé à 32% d'habitat collectif.
- Il a une densité de 19 logements par km² et ce territoire se classe parmi la typologie d'habitat « très touristique » selon le référentiel de Sinoe.

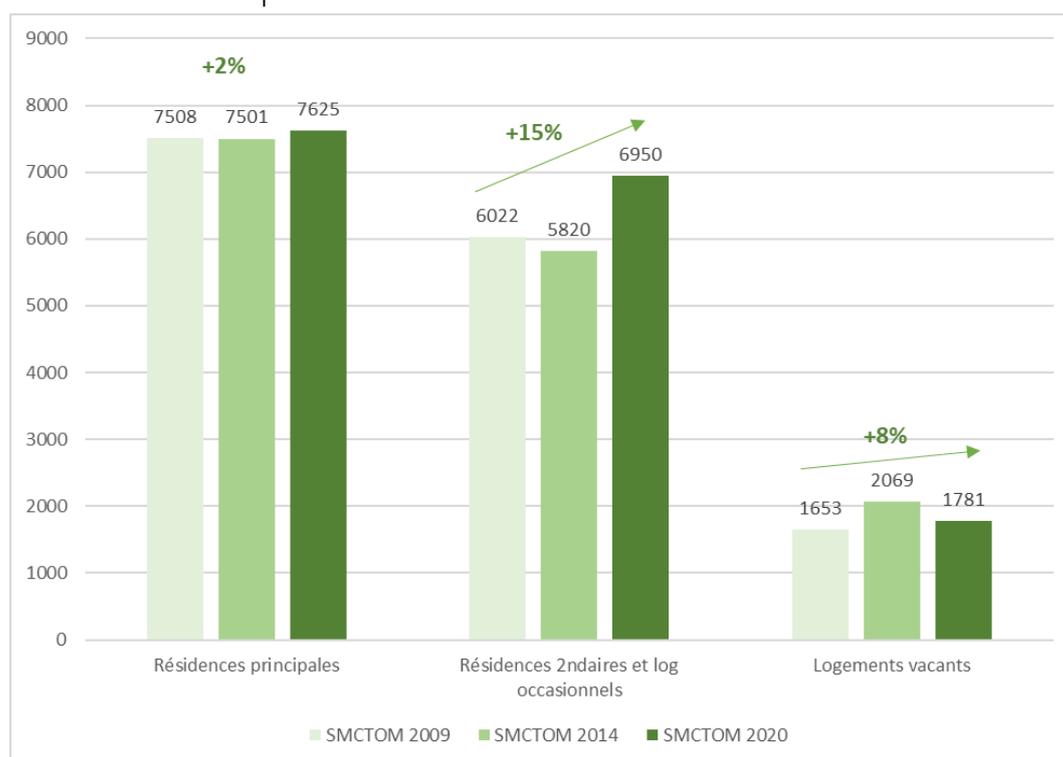


Figure 9 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2009 et 2020 en nombre de logement (INSEE)

Ce graphique met en évidence une évolution du type d'occupation avec une hausse des résidences secondaires de 15%.

Les logements vacants ont également progressé : +8%.

Le nombre de résidence principales aussi a augmenté entre les deux années : + 2%.

Sur la carte ci-dessous, on observe une certaine disparité de l'habitat collectif entre les communes avec :

- o 71% sur le Mont Dore et 68% sur la Bourboule
- o 48% des communes ont un taux se situant entre 15% et 45%
- o 42% des communes ont un taux se situant à moins de 15%.

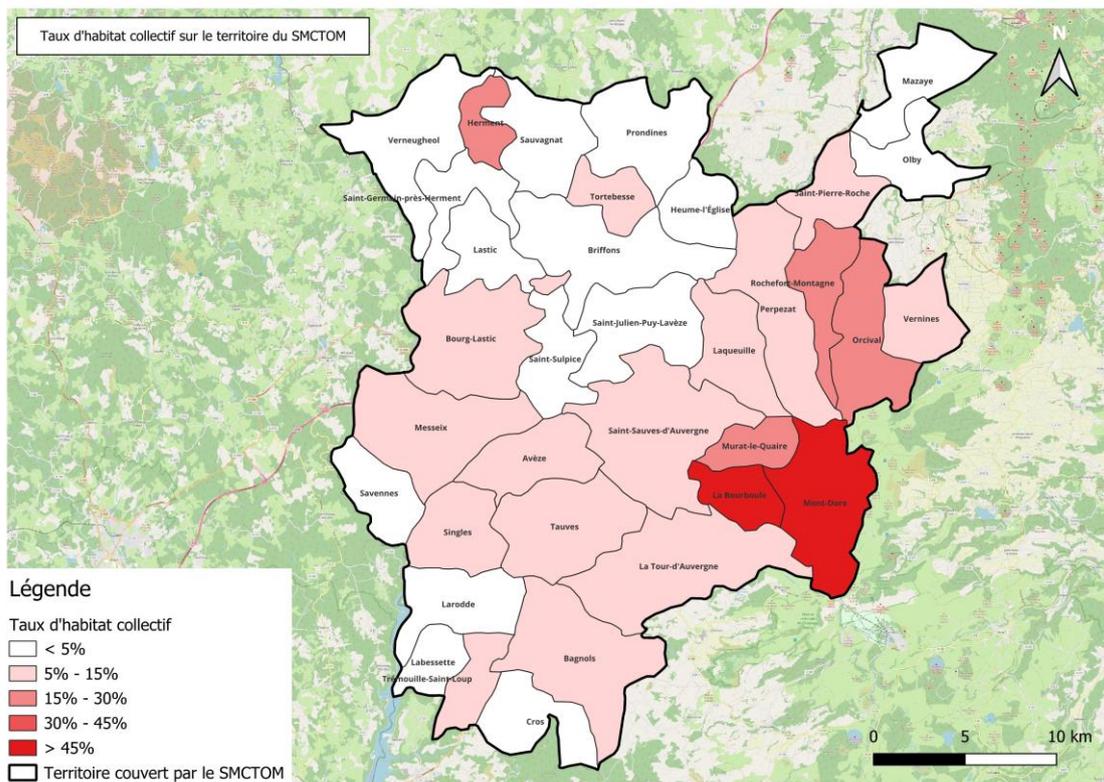


Figure 10 : Carte du taux de l'habitat collectif en 2020 (INSEE)

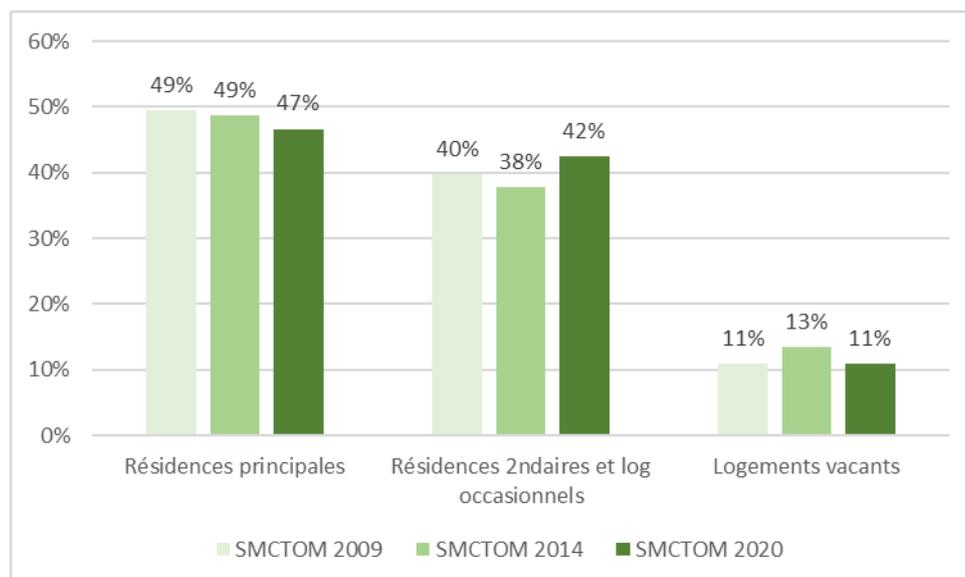


Figure 11 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2009 et 2020 en % (INSEE)

La part des résidences secondaires est très importante sur le territoire car elle représente 42% alors que les résidences principales sont évaluées à 47% en 2020.

Ce taux important de résidences secondaires peut compliquer la mise en place d'actions de prévention tout au long de l'année et sur le long terme. Ces dernières se situent essentiellement sur les communes du Mont Dore et de la Bourboule, territoire très touristique.

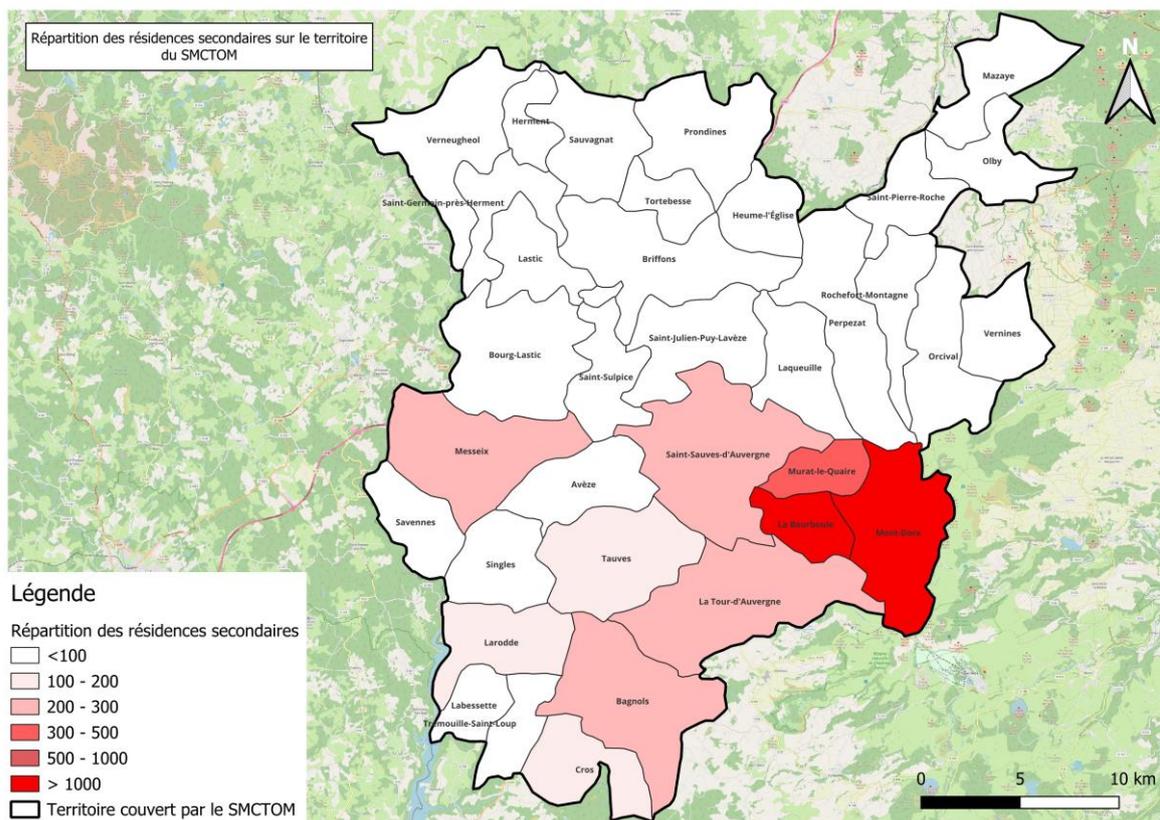


Figure 12 : Répartition des résidences secondaires sur le SMCTOM (INSEE 2020)

4.2.2.2 Part des propriétaires

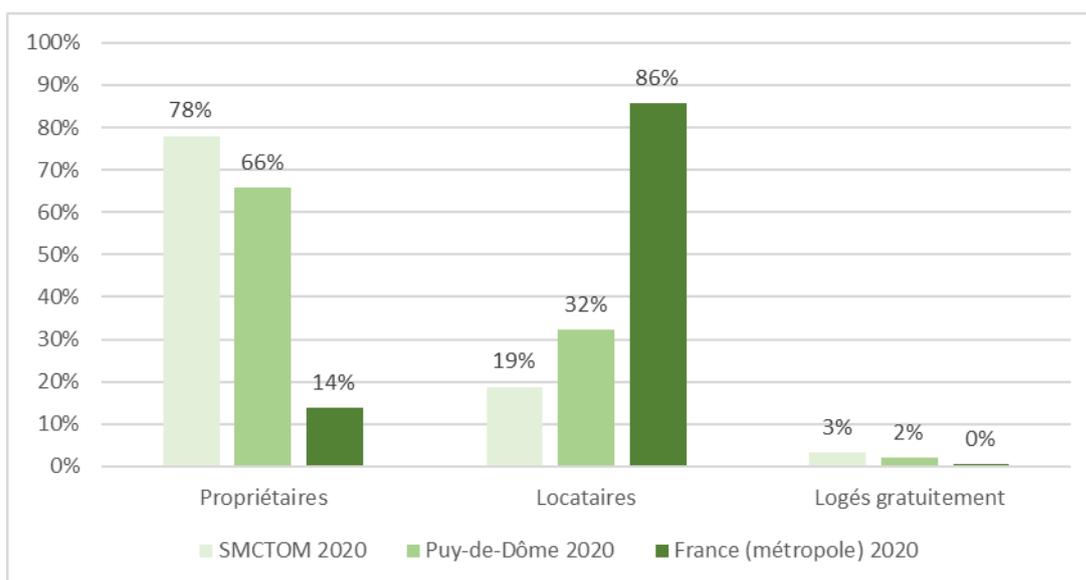


Figure 13 : Part des propriétaires sur le territoire du SMCTOM en 2020 en % (INSEE)

78 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires (contre 66 % dans le Puy de Dôme et 14 % au niveau national). Le territoire du SMCTOM Haute Dordogne est caractérisé par une population sédentaire favorable à un attachement au territoire.

4.2.3 Emploi et entreprises

4.2.3.1 Taux d'activité et taux de chômage

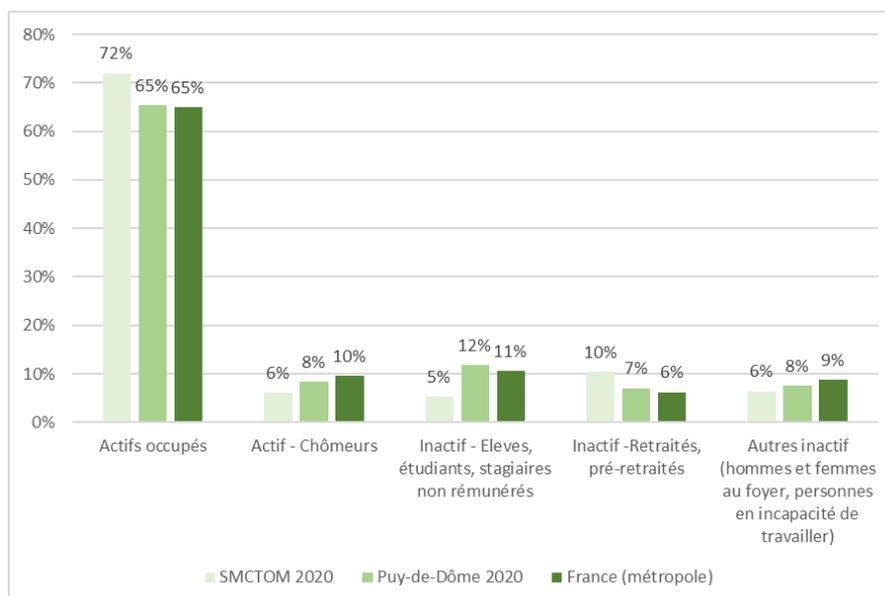


Figure 14 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en % (INSEE 2020)

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

PLPDMA - SMCTOM Haute Dordogne

- Au SMCTOM, le taux d'activité (78%) parmi les 15 ans ou plus, est supérieur à la moyenne départementale (73%) et nationale (75%)
- Le taux de chômeurs qui est de 6%, est légèrement inférieur aux moyennes départementales (8%), et nationales (10%).

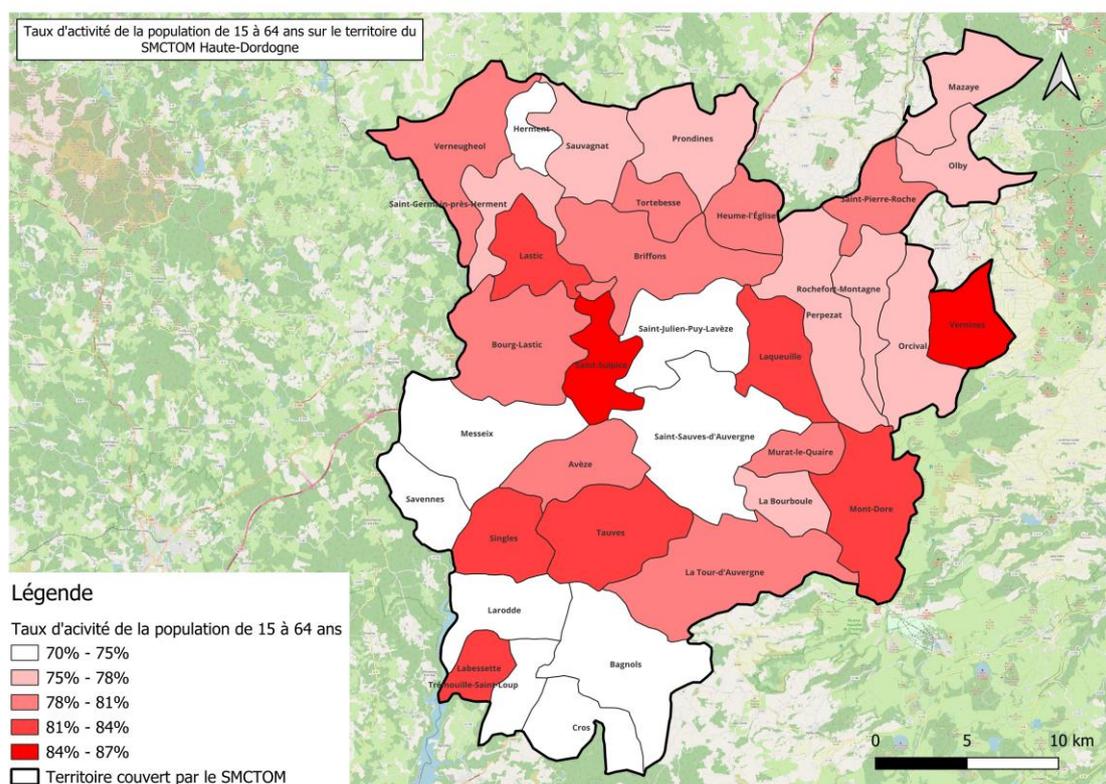


Figure 15 : Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans sur le SMCTOM HAUTE DORDOGNE (INSEE 2020)

4.2.3.2 Lieu de travail des actifs

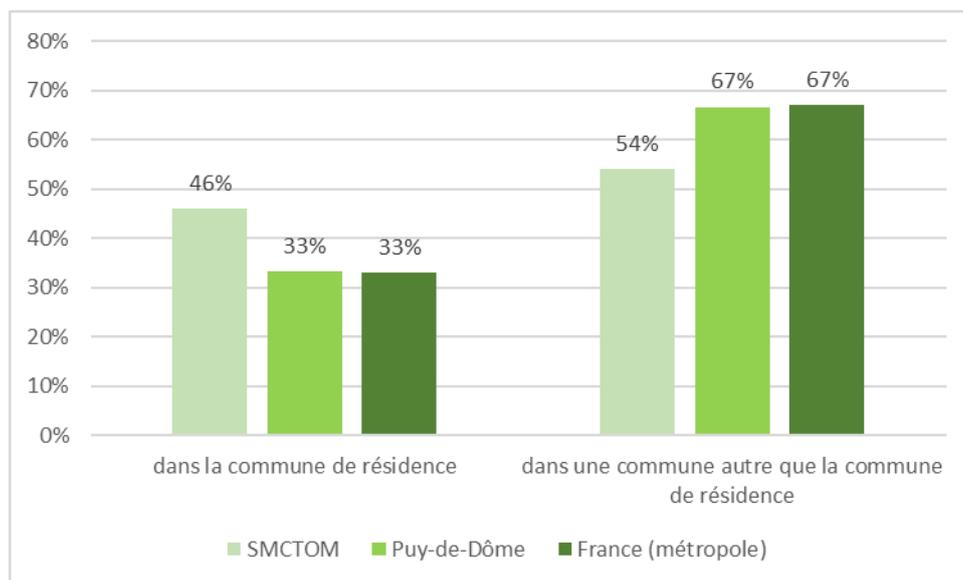


Figure 16 : Population des actifs de 15 ans ou plus selon leur lieu de travail (INSEE 2020)

- 46 % des actifs avec un emploi travaillent dans sa commune de résidence, ce qui assure pour cette population une continuité du discours de gestion et de prévention des déchets au sein de leur vie professionnelles et de leur vie privée. C'est un taux supérieur aux références départementales et nationales (33%).
- Parmi les 54% des actifs travaillant dans une commune du même département que son lieu de résidence, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'une des 35 communes du syndicat.

4.2.3.3 Population selon la catégorie socio-professionnelle

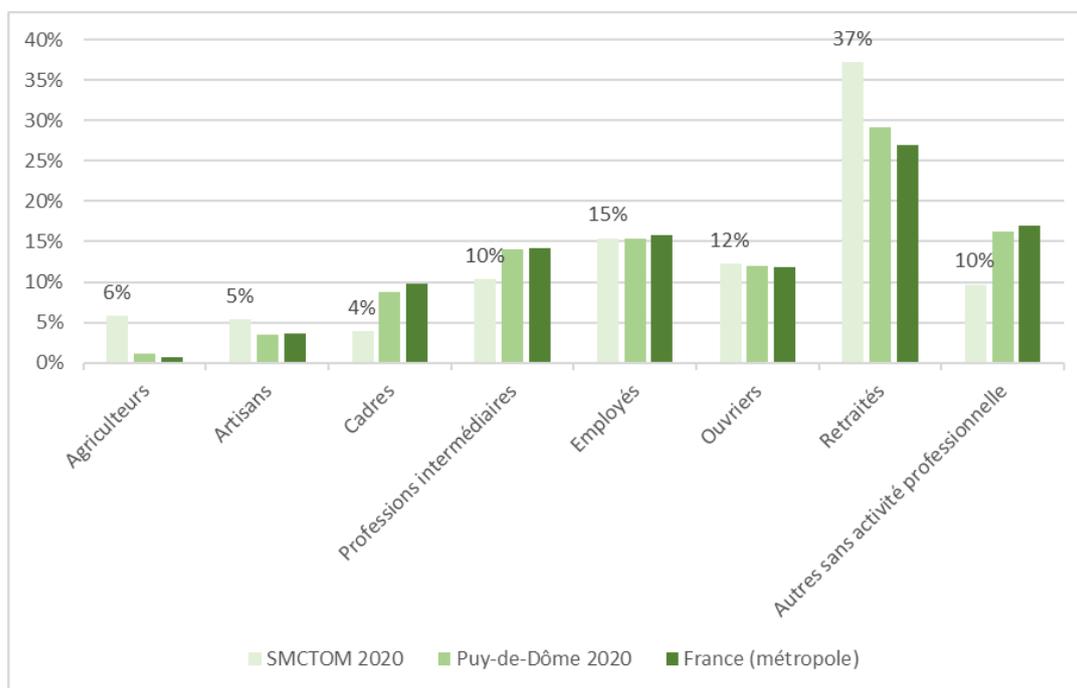


Figure 17 : Population selon la catégorie socio-professionnelle en % (INSEE 2020)

La population active est composée de 14% de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires contre 23% au niveau départementale et 24% au niveau national.

Il y a 11% d'agriculteurs et d'artisans contre 5% sur le département et au niveau national.

Le territoire comporte autant d'employés et d'ouvriers (27%) que sur le département (27%) et au niveau national (28%).

Les retraités représentent 37% (plus de 60% sur les communes d'Avèze et Sauvagnat) contre 29% sur le département et 27% sur la métropole.

La population d'employés et d'ouvriers est majoritaire sur les communes d'Herment (27%), Murat le Quaire (25%), Lastic (21%) et La Bourboule (20%).

4.2.3.4 Typologie d'entreprises

Le Mont Dore, une des communes les plus touristiques du territoire, comprend 171 entreprises avec les répartitions par secteur d'activité ci-dessous :

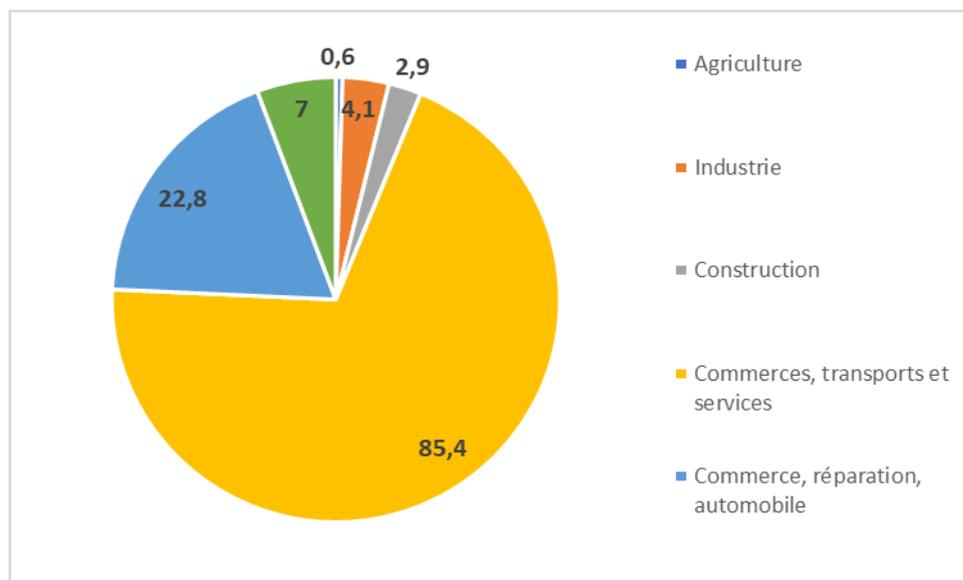


Figure 18 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en % (INSEE au 01/01/2023)

La prédominance des commerces, transports et services de plus de 85% est en cohérence avec l'activité très touristique de cette commune.

4.2.3.5 Tourisme et culture

L'offre de logements touristiques proposée sur le territoire du SMCTOM Haute Dordogne est la suivante :

Au 1er janvier 2023	Hôtels	Chambre	Terrains Camping	Emplacements	Hébergements collectifs						
					Résidence de tourisme et hébergements assimilés	Nbre de places lit	Village vacances - Maison familiale	Nbre de places lit	Auberge de jeunesse - Centre sportif	Nbre de places lit	
MONT DORE	16	413	4	336	1	65	1	451	1	106	
LA BOURBOULE	6	160	5	575			2	260	0	0	
BAGNOLS	1	20	1	73							
BOURG LASTIC	1	7	0	0							
HERMENT	1	14									
LA TOUR D'AUVERGNE			2	140							
LAQUEUILLE	1	5									
MAZAYE	1	15									
MESSEIX			1	16							
ORCIVAL	3	26	1	50							
PERPEZAT			1	25							
SINGLES			1	99							
TAUVES	1	17	1	94							
TOTAL	31	677	17	1408							1

L'agglomération du SMCTOM Haute Dordogne est un territoire à fort caractère touristique sur les communes du Mont Dore et de la Bourboule.

4.3 Les actions de prévention en cours sur le territoire

Le SMCTOM Haute Dordogne a mis en place dans le cadre du CODEC des actions de préventions en liens avec ces thématiques.

Ces actions sont présentées ci-après avec un bilan ;

- Des actions réalisées jusqu'à 2020 (date du dernier rapport de CODEC) et les indicateurs associés ;
- Des actions réalisées entre 2020 et 2023 qui peuvent être de nouvelles actions ou une poursuite des actions engagées avant 2020 avec une mise à jour des indicateurs.

4.3.1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivi
Devenir une collectivité exemplaire en développant des actions sur le territoire	Formation des élus et agents à l'économie circulaire	
	Développer les documents de communication éco-conçus (papiers recyclés, imprim'vert, ...)	
	Commande publique intégrant des clauses d'éco-conception dans les marchés de travaux et des clauses environnementales dans les marchés de fourniture (produits locaux, recyclés, emballages navettes...)	Nombre de marchés
	Achat et mutualisation de matériel de broyage à destination des communes	Nombre de convention de prêt de matériel
	Mise en réseau des collectivités pour le partage de matériel (BOM, broyeurs déchets verts...)	Nombre de convention de prêt de matériel
	Impression recto/verso	
	Utilisation de feuilles de brouillon	
	Réduction du papier (stop fax et dématérialisation)	
	Acquisition d'une tondeuse mulching	
	Pratique de l'Eco pâturage	
	Achat de 40 gourdes pour le personnel	

4.3.2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivis
Sensibilisation des publics	Poursuivre le programme « établissements témoins avec les scolaires »	<ul style="list-style-type: none"> • 20 établissements participants depuis 2008 • Pas d'établissement candidat pour 2022-2023
	<p>Etablir des animations sur la gestion des déchets</p> <p>Proposer des animations ludiques basées sur la gestion des déchets (tri, prévention, respect de l'environnement...) à l'ensemble des écoles primaires du territoire ainsi que des entreprises (Laiterie de La Gare de Laqueuille - Centre touristique Volca Sancy)</p>	<p>Bilan à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements accompagnés sur le thème de la prévention 8 écoles soit 390 élèves • Nombre d'établissements sensibilisés à la gestion des déchets et au tri : 4 soit 125 élèves
	Réaliser des visites de sites	<p>Bilan à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Vernéa Scolaires : 53 • Centre de tri scolaire : 53

4.3.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivis
Développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution du kit de gourmet bag VALTOM • Etablissement témoins inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (College Sancy Artense La Tour d'Auvergne, Collège Rochefort Montagne, SSR Pédiatrique Tza Nou La Bourboule, Ephad de La Tour d'Auvergne • Programme d'ateliers de sensibilisation et de formation destiné aux organisateurs de manifestations événementielles (bénévoles, institutionnels et professionnels) en 2024 	<p>Bilan à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements participants au GB 10 • Nombre d'établissement accompagnés dans des actions LGA 4

	<ul style="list-style-type: none"> Appel à candidature « Opération OOReste » en 2024 auprès des foyers pour tester des solutions simples pour réduire le gaspillage alimentaire 	
--	--	--



Figure 19: Flyer des ateliers de formations pour le public travaillant dans l'évènementiel



Figure 20 : Affiche Appel à projet contre le gaspillage alimentaire du VALTOM et du SMCTOM (2024)

4.3.4 Éviter la production de déchets verts & encourager la gestion de proximité des biodéchets

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivis
----------------------	---------	--------------------

Réduire la quantité de végétaux	Création d'un dépliant sur le broyage et l'utilisation du broyat	Tonnage DV en déchèterie : 1 698 T en 2022
	Création de panneau pour les plateformes de broyage déchèteries et communales	
	2 Formations gestion des déchets verts à destination des élus et employés municipaux avec démonstration de broyage.	Bilan à 2020 : 43 Elus et employés municipaux sensibilisés à la formation à l'ISDND par Pierre Feltz
	Aménagement plateforme de broyage à la déchèterie de La Bourboule	Bilan à 2020 : 105 m ³ de broyat réalisés
	2 Diagnostics réalisés en fin d'année pour 2 nouvelles plateformes Perpezat et Olby	<ul style="list-style-type: none"> • 55 m³ de broyat fait à la plateforme ISDND • 6 m³ Broyat Sauvagnat Prés Herment • 28 m³ broyat déchèterie de La Bourboule • 3 m³ déchèterie St Germain Prés Herment • 13 m³ Perpezat
		Bilan 2022 : 290 m ³ de broyat réalisés
	Appel des communes à aménager une plateforme d'accueil des branches 2 nouvelles plateformes créées en 2022	
	Eco Pâturage à l'ISDND de St Sauves	
	Achat d'une tondeuse mulching pour les déchèteries et ISDND	
	Achat guides des déchets verts FREDON/VALTOM afin d'avoir un support pour les animations.	
	Paysagistes qui viennent vider du broyat à l'ISDND	
	Relais de la campagne interdiction au brûlage des déchets verts du VALTOM	
Promotion du guide des déchets verts		

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivis
Réduire la quantité de biodéchets	Participation aux évènements organisés par le VALTOM et le Réseau Compost Citoyen (Foire aux plantes, tous au compost, distribution de composteurs). Tous au compost : visite de composteur partagé pour les élus et population, distribution broyat/compost, distribution CIJ, journée développement durable au Mont Dore avec Escape game.	
	Distribution gratuite de composteurs individuels	1 920 composteurs distribués entre 1997 et 2020 => Taux d'équipement 17%
	Développement de site de compostage en établissement	Bilan à 2022 des établissements déjà accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> • 5 écoles (Le Mont Dore, Tauves, Perpezat, Vernines, Messeix) • 2 collèges (La Tour d'Auvergne, Rochefort) • 1 lycée (Rochefort Montagne) • 2 EHPAD (Rochefort, La Tour d'Auvergne) • 3 restaurants... • 3 brigades de gendarmeries • 19 établissements touristiques (camping, auberge de jeunesse, centres de vacances...) • Le centre de loisirs de Bourg Lastic, l'ESAT de Rochefort Montagne.
	Développement du tri dans les cimetières	13 communes du Syndicat qui ont mis en place le «tri en cimetière» en 2022 (Aveze, Bagnols, La Bourboule, Laqueuille, Larodde, Messeix, Orcival, Perpezat, Prondines, Savennes, Saint-Julien-Puy-Lavèze, , Tauves, Trémouille St Loup)
	Couvrir une commune d'un programme Organicité	

4.3.5 Augmenter la durée de vie des produits

Objectif stratégique	Action	Indicateurs
<p align="center">Développer les pratiques de réemploi, réparation dons et partages</p>	<p>Favoriser, accompagner et communiquer sur les lieux / évènements de dons et partages : give box, lieux d'échange, gratifiera (foire gratuite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage encombrant • Tonnage OM • Tonnage réemploi
	<p>Favoriser, accompagner et communiquer sur les projets de réemploi / réparation : bricothèques, ateliers de réparation</p>	
	<p>Développer le réemploi sur toutes les déchèteries (mise en place de caisson en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi)</p>	
	<p>L'Atelier de MAD'O agit dans le respect de l'environnement et s'engage dans une économie circulaire par la réparation, le reconditionnement et la désinfection pour le réemploi de ces matériels. A travers la récupération de matériel et la sensibilisation par les intervenants dans les déchèteries de Bagnols et la Bourboule l'atelier a sensibilisé 50 personnes et détournés 100 kg pour leur offrir une seconde vie.</p>	

4.3.6 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Objectif stratégique	Action	Indicateurs
Développer les pratiques de réemploi, réparation dons et partages	<ul style="list-style-type: none"> Autocollants à disposition dans les mairies permettent de ne plus recevoir les pubs pour les personnes qui le souhaitent. Projet d'insérer l'autocollant stop pub dans la lettre d'information 	Tonnage CS
Réduire l'utilisation des produits dangereux	Contractualisation avec Eco-DDs pour 4 déchèteries et formation des gardiens + Edition d'un mémo tri pour les DDM	Tonnage DDS 2022 : 68 T
Réduire les déchets produits lors des événements	Développer Eco-événements sur les territoires	
	Conception d'outils d'animation clés en main pour les organisateurs	
	Engagement des communes par la signature d'une charte / événements éco-exemplaires : utilisation de vaisselle réutilisable / tri	
	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des associations des gobelets réutilisables, en instaurant le système de caution à 1 €. Subvention aux associations pour l'achat de gobelets réutilisables 50 % pour un maximum de 1 000 gobelets.. Relance pour la 2^{ième} année de la subvention à l'achat des gobelets réutilisables. 	<p>En 2020 : Nombre de structures accompagnées : 13 associations pour un total de 10 500 gobelets.</p> <p>Bilan 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 19 associations et mairies ont pu bénéficier d'une subvention à l'achat soit 12 000 gobelets personnalisés, Campagne de 2023 : 23 associations soit 14 500 gobelets. 1 prêt : 1 500 gobelets pour le concours des chiens de troupeaux perte 44
Accompagnement d'un club sportif Dôme Sancy Foot : mise en place de corbeille de tri avec support pédagogique fourni et subvention à l'achat de gourde	Accompagnement d'un club sportif, subvention à l'achat de 300 gourdes	

Objectif stratégique	Action	Indicateurs
Réduire la quantité de Textiles dans les OMR	Des containers Le Relais qui permettent la collecte de déchets textiles sont disposés dans le SMCTOM	18 points de collecte différents 52 817 kg de déchets textiles revalorisés en 2022

4.3.7 Réduire les déchets des entreprises

Objectif stratégique	Action	Indicateurs
Créer une dynamique avec les acteurs économiques	Engager des concertations avec les entreprises et engager des projets sur des zones d'activités	18 points de collectes différents 52 817 kg de déchets textiles revalorisés en 2022
	Soutiens et communication sur les initiatives locales	
	Récupération du bois en déchèterie par l'entreprise EO2 pour faire des plaquettes, projet repris par le VALTOM pour un tonnage plus intéressant.	
	Contact pris avec la crèche de Tauves pour des couches lavables, et contact pris avec l'ESAT pour une prestation de lavage.	Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche

4.4 Les modalités de collecte et de traitement

4.4.1 Flux collectés et mode de collecte

Pour les ordures ménagères :

- En bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire (et de manière plus générale pour tous les usagers qui disposent de l'espace nécessaire pour rentrer le bac après la collecte) ;
- En bacs collectifs pour certains bâtiments collectifs et pour des points de regroupement ;
- En sacs.

Pour la collecte sélective (emballages et verre) :

- En bacs de regroupement ;
- En vrac/sac dans les colonnes enterrées réservées aux emballages recyclables.

Pour les textiles :

- En sacs dans les colonnes aériennes.

Pour les déchets en déchèteries :

- En bennes séparées dirigées vers des filières de valorisation et/ou traitement.

4.4.2 Fréquence de collecte

La fréquence de collecte des OMR est scindée en trois secteurs :

- Secteurs Hameaux regroupant plus de 30 communes : collecte tous les 15 jours sur l'année
- Secteurs Bourgs regroupant 6 communes : collecte 1 fois par semaine sur l'année
- Secteurs Zone touristiques regroupant 3 communes : collecte entre 1 à 2 fois par semaine et entre 2 à 3 fois par semaine en été.

La fréquence de la collecte sélective est réalisée de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours pour les bacs de regroupement. Les points d'apport volontaire sont réalisés par un prestataire privé et sont collectés d'1 fois par 3 mois en hiver à 1 fois par semaine en été.

	DECHETS	OMR			COLLECTE SELECTIVE		DECHETERIES	
	SECTEURS	HAMEAUX	BOURGS	ZONES TOURISTIQUES				
PRECOLLECTE	TYPE	BACS			BACS DE REGROUPEMENT	BORNES D APPORT VOLONTAIRE		
COLLECTE / TRANSPORT	MODE	PORTE A PORTE			PAV		4 DCT : Rochefort,-Montagne, La Bourboule, Bagnols, Saint Germain Prés Herment et 1 mini DCT à l'ISDND de Saint Sauves	
	Fréquence	C 0,5	C 1	C1 à C2	C 0,5 à C1	ÉTÉ : C 0,25, C 0,5 et C1		
				ÉTÉ : C2 à C3		HIVER : C 0,25 1 fois/2mois 1 fois/3 mois		
	Périmètre	REGIE			REGIE	PAPREC ECHALIER		
	Transfert	Centre de transfert de La Bourboule et Le Mont Dore						
Lieu	Clermont ferrand - Sainte Sauves - Puy Long			Clermont ferrand		Clermont ferrand, Saint Sauves d'Auvergne		
TRAITEMENT	Opérateur	VERNEA SUEZ - VALTOM			CENTRE DE TRI PAPREC	CENTRE DE TRI PAPREC	VALTOM - VERNEA - CENTRE DE TRI PAPREC - FILIERES REP	

Figure 21 : Schéma de collecte sur le SMCTOM Haute Dordogne

4.4.3 Les professionnels

Les professionnels du territoire sont assujettis à la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Elle comprend l'ensemble des services proposées par la collectivité : la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif, leurs transferts et leurs transports à l'unité de valorisation VERNEA et au centre de tri ECHALIER, le fonctionnement des déchèteries/ISDND, la collecte des points d'apport volontaire.

La base de la REOM est la valeur demandée à un adulte dont les déchets sont enlevés une fois par semaine. La base 2023 est de 90€ pour une personne collectée une fois par semaine, tri ou OMR. Chaque professionnel est facturé sur des bases définies selon différents critères le caractérisant.

Environ 3000 professionnels (artisans, hôtels, restaurants, commerces) sont collectés et facturés sur la REOM.

4.4.4 Les déchèteries

Le SMCTOM de la Haute Dordogne compte quatre déchèteries sur l'ensemble de son territoire :

- Rochefort-Montagne
- La Bourboule
- Bagnols
- Saint Germain Près Herment.

Une mini-déchèterie a été mise en place à l'ISDND de Saint-Sauves où les usagers peuvent déposer cartons, ferraille, bois, encombrants, gravats, DEEE, meubles, plâtre, cartouches d'imprimantes.

Les habitants de Saint Donnat et Chastreix (collectés par le Sictom des Couzes) sont autorisés à accéder aux déchèteries de La Bourboule et Bagnols.

La déchèterie de Rochefort Montagne est accessible aux habitants des communes de Nébouzat, Aurières, Gelles, Saint Bonnet Près Orcival. Les habitants de la commune de Mazayes ont le droit d'accès à la déchèterie de Saint Ours les Roches.

Lors de l'assemblée générale de juin 2022, le comité syndical a approuvé en accord avec le Sydem Dômes et Combrailles les changements suivants ;

Les habitants de Ceyssat ont le droit d'accès à la déchèterie de Rochefort Montagne.

Les habitants de Herment et Verneugheol ont le droit d'accès à la déchèterie de Giat.

Les habitants de Puy Saint Gulmier (Sydem Dômes et Combrailles) ont le droit d'accès à la déchèterie de Saint Germain Près Herment.

Les habitants de Prondines ont le droit d'accès à la déchèterie de Pontaurmur.

Les conditions d'accès aux déchèteries sont les suivantes

- Gratuit pour les particuliers sans limite de volume ou de passages ;
- Accès interdit pour les véhicules de plus de 3,5T ;
- 36 passages gratuits pour les artisans du territoire. Ils sont facturés au-delà selon la taille du véhicule ;
- Facturation dès le premier passage selon la taille du véhicule pour les artisans hors syndicat.

Les déchets verts issus des déchèteries sont broyés et compostés permettant ainsi une diminution de de 19% par rapport à 2021.

Afin de limiter les déchets des déchèteries, il pourrait être étudié dans le PLPDMA une action sur la restriction des passages auprès des professionnels et des particuliers.

4.4.5 Exutoires

Comme présenté ci-dessus, les exutoires de traitement pour les déchets suivants sont :

- VERNEA exploité par SUEZ qui assure le traitement des OMR et des encombrants
- Centre de tri exploité par PAPREC qui assure le traitement de la collecte sélective (emballages, verre, journaux)
- VERNEA, VALTOM, Centre de tri Paprec et différentes filières REP pour les déchets issus des déchèteries.

4.5 Le financement du service déchets

Le budget de fonctionnement de la gestion des déchets en 2022 était de 2,5 millions d'euros.

Le budget prévention en 2022 était de 131 271 € dont les postes importants relatifs aux déchets des déchèteries (74 920€) et aux OMR (37 567€).

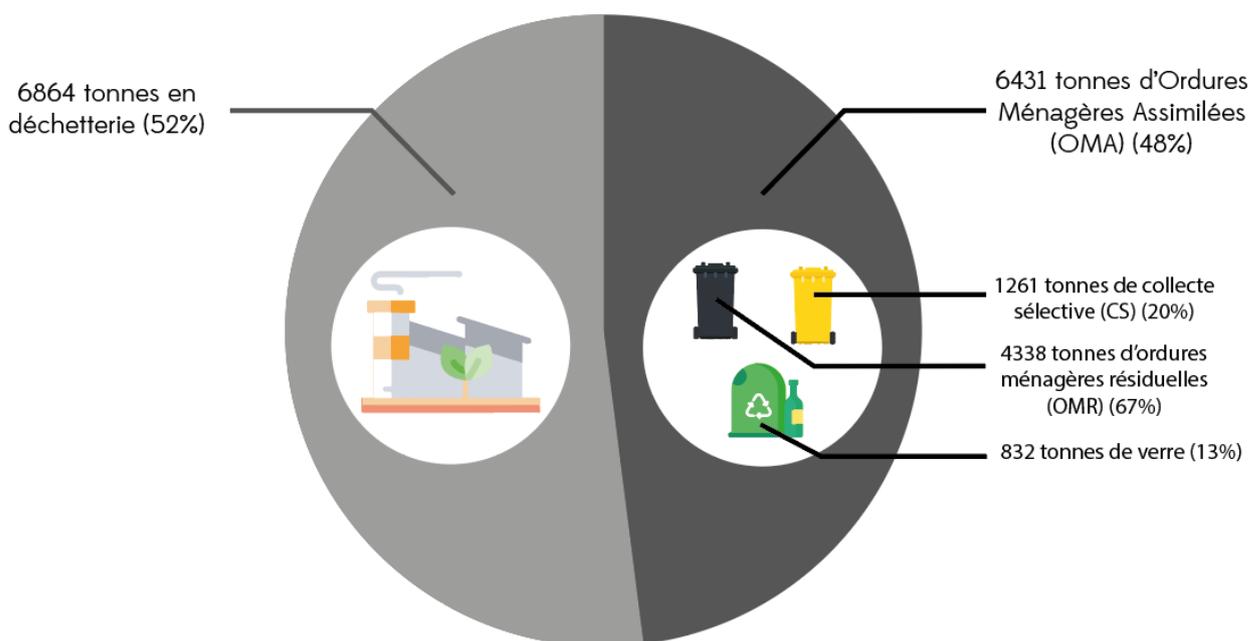
Le budget prévention représente 5% du budget de gestion des déchets. Le budget prévention représente 8,40€ par habitant par an.

4.6 La production de déchets sur le territoire

4.6.1 La production de déchets (représentation schématique)

Afin d'identifier les gisements d'évitement de déchets et cibler des actions adaptées, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du gisement de déchets produits sur le territoire du SMCTOM Haute Dordogne.

Gisement total de déchets en 2022 :
13 296 tonnes
Soit 836 kg/hab./an



Il est à noter que la réglementation prévoit une augmentation importante la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les centres d'incinération et d'enfouissement. Cette augmentation augmente par conséquent considérablement le coût du traitement des déchets de tout venant et des ordures ménagères. Il est donc impératif de mettre en place des actions de prévention pour maîtriser les coûts de traitement à venir.

4.6.2 Évolution des tonnages entre 2016 et 2022

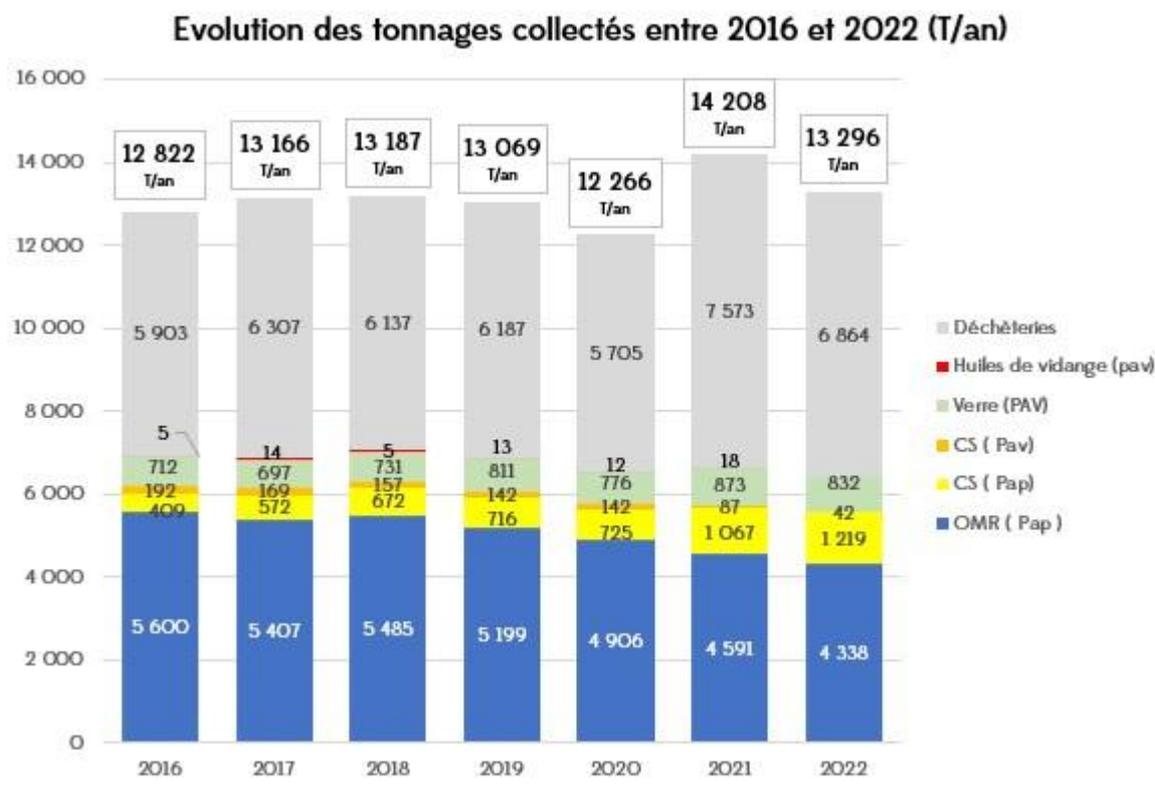


Figure 22 : Évolution des tonnages des DMA de 2016 à 2022

- Une hausse globale de 4 % est observée entre 2016 et 2022 sur la globalité des tonnages collectés. En revanche, les OMR en particulier ont diminué de 23% sur cette période.
- L'augmentation des tonnages de collectes sélectives, bien que restant minoritaires ont augmentés de manière significative avec une progression de 60%. L'augmentation de ces tonnages ne va pas directement dans le sens de la réduction des déchets mais elle témoigne d'une sensibilité à la gestion des déchets, avec une population plus facilement disposée à agir pour réduire sa production de déchets dans la mesure où elle adopte déjà des comportements éco-responsables.
- Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté de 16% entre 2016 et 2022. Les gisements collectés dans les déchèteries peuvent donc représenter des gisements stratégiques pour identifier des potentiels de réductions significatifs. Il est cependant nécessaire d'analyser plus finement l'évolution par flux et les résultats des caractérisations.
- Le CODEC fixe des objectifs de diminution de -8% des DMA entre 2015 et 2025 et -12% entre 2015 et 2031. Pour le SMCTOM Haute Dordogne, atteindre ces objectifs impliquerait de diminuer la production de DMA sur le territoire de 11% d'ici 2025 soit 1 500 T/an en moins et de 15% d'ici 2031 soit 2 000 T/an.

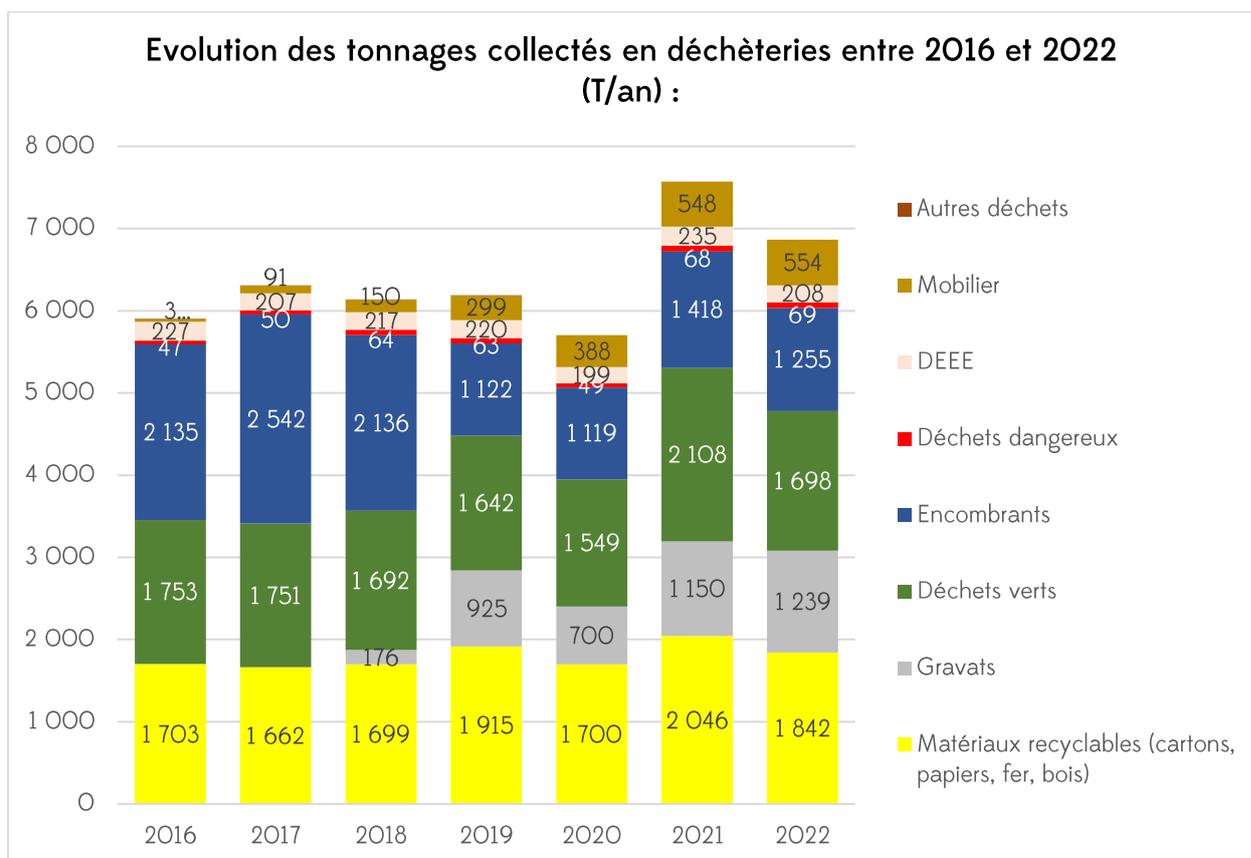


Figure 23: Évolution des tonnages des déchèteries de 2016 à 2022

- 2021 est une année forte en termes de tonnages : cela peut s'expliquer par le troisième confinement du Covid. Les flux de gravats et de déchets verts ont augmenté ce qui peut s'expliquer par les travaux domestiques effectués par les usagers.
- Hors gravats, les tonnages collectés en déchèteries sont encourageants et ont diminués de près de 5% entre 2016 et 2022.
- Les données pour les gravats sont incomplètes (pas de données pour 2016 et 2017 et une année 2018 qui semble faible). Depuis 2019, la tendance pour ce gisement est néanmoins en hausse de 25%.
- Les tonnages de déchets verts (légère baisse) et de matériaux recyclables (légère augmentation) sont assez stables.
- Les tonnages d'encombrants en revanche sont en forte baisse avec -42% depuis 2016 avec une baisse observée entre 2018 et 2019 et qui se stabilise depuis.
- Les tonnages de mobiliers, en lien avec le développement de la filière REP ont fortement augmentés depuis 2016.

4.6.3 La composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Une campagne de caractérisation a été menée en 2022 afin de connaître précisément la composition des OMR du SMCTOM Haute Dordogne.

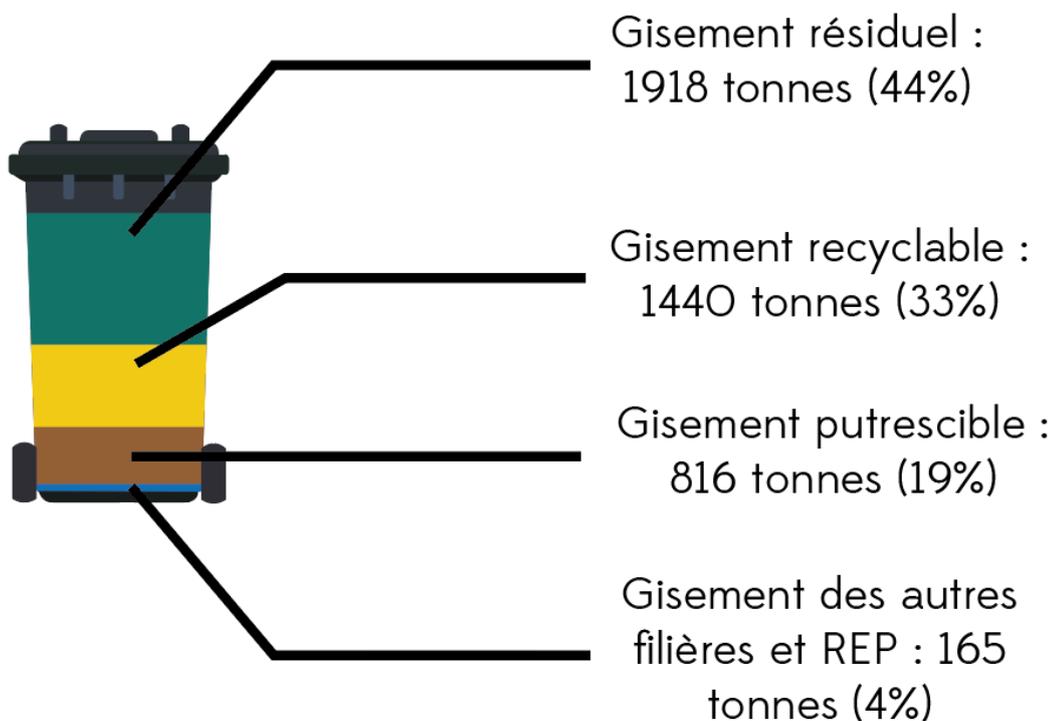


Figure 24: Composition des OMR en 2022 par gisements

La décomposition des OMR en quatre gisements distincts donne cette répartition :

- **Gisement résiduel** : 44% des OMR soit 120,53 kg/hab./an correspondent au véritable gisement résiduel ne pouvant faire l'objet de valorisation matière.
- **Gisement recyclable** : 33% des OMR soit 90,5 kg/hab./an pourraient rejoindre la collecte sélective et être valorisés. 18% des OMR soit 49,1 kg/hab./an correspondent aux emballages concernés par l'extension des consignes de tri.
- **Gisement putrescible** : 19% des OMR soit 51,27 kg/hab./an pouvant être intégralement compostés (compostage industriel ou centre de méthanisation). 9% des OMR soit 24,6 kg/hab./an peuvent faire l'objet d'un compostage individuel. 14% des OMR correspondent à du gaspillage alimentaire soit l'équivalent de 38,2 kg/hab./an.
- **Gisement des autres filières et REP** : 4% des OMR soit 10,4 kg/hab./an pourraient rejoindre une filière existante en déchèterie.

4.6.4 La composition des Déchets Ménagers et Assimilés en fonction des typologies d'action de prévention

Les actions de prévention peuvent être déclinées sur trois niveaux :

- **La réduction à la source** (« source » sensu stricto) aux étapes de conception et fabrication des produits ;
- **La réduction autour de l'achat** (interaction entre offre et demande de produits plus « pauvres en déchets » et/ou moins toxiques et permettant de s'interroger sur le besoin).
- **L'évitement de l'abandon** (utilisation correcte, entretien, réparation) ou le détournement de produits en fin de vie hors des filières de gestion des déchets (don, réemploi...).

4.7 Analyse AFOM du territoire

FORCES

- Diminution de 23% des OMR entre 2016 et 2022
- Augmentation de 60% de la collecte sélective : population réceptive à la gestion des déchets
- Gisement de biodéchets : 22% des OMR
- Territoire rural propice à la pratique du compostage
- 1 920 composteurs distribués entre 1997 et 2020 => Taux d'équipement 17%
- Plateformes de broyage de déchets verts sur le territoire
- Collecte en C 0,5 pour les OMR
- Nombreuses actions de prévention sur le territoire (prévention auprès des établissements et entreprises, appel à projet, sensibilisation)
- Quarantaine d'établissements sensibilisés à la pratique du compostage
- Actions de prévention du territoire couvrent quasiment toutes les thématiques de l'ADEME
- Micro-Collecte de biodéchets en automne 2024
- Diminution des tonnages d'encombrants et de déchets verts sur les déchèteries

FAIBLESSES

- Fréquentation touristique donc il y a une production plus forte de déchets pendant ces périodes
- Augmentation des tonnages des DMA de 16% entre 2016 et 2022
- Pas de limitation d'accès aux déchèteries pour les particuliers
- Certaines actions de prévention sans indicateur de suivi et certaines ont un suivi discontinu (suivi du nombre de distribution des composteurs s'arrête en 2020)
- 42% de maisons secondaires : population de passage
- Production forte de déchet en kg/hab./an dans les déchèteries
- Pas d'actions sur le gisement des déchets du BTP en déchèterie

OPPORTUNITÉS

- Réseau actif de partenaires du VALTOM
- Nouvelles REP

MENACES

- Fréquentation touristique forte : population de passage qui s'imprègne moins facilement des messages de prévention
- Modèle de la consommation de masse perdure

5.Le PLPDMA

5.1 Axes stratégiques du PLPDMA

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions des partenaires potentiels, le SMCTOM Haute Dordogne a retenu 6 axes stratégiques pour son programme d'actions.

Ces 6 axes visent à réduire la quantité de DMA pris en charge par le SMCTOM Haute Dordogne de 205 kg/habitant/an, ce qui équivaut à 3 215 tonnes d'évitées chaque année.



5.2 Partenaires et relais à mobiliser

Selon l'ADEME un relais est un « organisme ou une personne qui contribue aux actions du programme de prévention de la collectivité (et notamment les répercute), avec peu de formalisme et moins de ressources mobilisées ».

Ci-dessous une liste non-exhaustive des relais et partenaires potentiels du programme d'actions du SMCTOM Haute Dordogne :

- Les établissements publics
- Les communes
- Les régions
- Les animateurs environnement
- Les guides-composteurs
- Les chambres consulaires
- La distribution, GMS
- Les entreprises (autres que la distribution et les chambres consulaires)
- Les commerçants artisans
- Les agriculteurs et représentants des agriculteurs (hors chambres d'agriculture)
- Les professionnels de la réparation/réemploi/EES
- Les professionnels du tourisme

- Les professionnels de la santé
- Les bailleurs sociaux, syndicats propriétaires
- Les écoles, les lycées
- Les associations (à but social, environnemental, ...)
- Les éco-organismes
- Les organismes culturels (musée, ...)
- La poste
- Les inspecteurs de l'éducation nationale
- L'accueil de la petite enfance / crèches
- Les ménages
- Les centres de loisirs
- Les restaurants / chefs cuisiniers
- Les fédérations/associations/clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, etc.)
- Les organisateurs d'événements
- La presse, radios, ...
- Les maisons de retraite

5.3 Les actions du PLPDMA et le planning de réalisation

Le plan d'action pluriannuel est composé de 5 axes stratégiques, qui sont déclinés en 15 actions dont la mise en œuvre envisagée est définie dans les fiches actions. Les actions précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Axes stratégiques	N°d'action	Actions	Flux de déchets évités (en kg/hab./an)	PLPDMA 2024 - 2029						
				2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Axe 1 : Être éco-exemplaire	1	Disposer d'un stock de gobelet/pichet à prêter aux associations	-	Nombre de jours	7,0j	2,0j	3,0j	6,0j	3,0j	3,0j
				Nombre d'ETP	0,03	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01
				Budget	1 409 €	386 €	568 €	1 205 €	568 €	750 €
	Déchets évités (en kg/hab./an)	Non quantifiable								
	Planning									
	2	Création d'ateliers proposés dans les centres de loisirs et au grand public pour la fabrication de produits ménagers et produits de beauté	24	Nombre de jours	7,0j	4,0j	7,0j	4,0j	7,0j	4,0j
Nombre d'ETP				0,03	0,02	0,03	0,02	0,03	0,02	
Budget				1 386 €	818 €	1 386 €	818 €	1 386 €	818 €	
Déchets évités (en kg/hab./an)				7	10	14	17	21	24	
Planning										
Axe 2: Sensibiliser				3	Améliorer l'offre et la distribution de goodies pour faire connaître les objets méconnus (gobelets réutilisables, gourdes, boîte à goûters)	-	Nombre de jours	13,0j	16,5j	20,5j
	Nombre d'ETP	0,05	0,06				0,08	0,10	0,13	0,16
	Budget	2 591 €	3 307 €				4 125 €	5 455 €	6 784 €	8 420 €
	Déchets évités (en kg/hab./an)	Non quantifiable								
	Planning									
	4	Communication sur les astuces anti-gaspi auprès des ménages	6,33	Nombre de jours	13,7j	9,7j	9,7j	13,7j	9,7j	9,7j
Nombre d'ETP				0,05	0,04	0,04	0,05	0,04	0,04	
Budget				2 664 €	1 845 €	1 845 €	2 664 €	1 845 €	1 845 €	
Déchets évités (en kg/hab./an)				1,06	2,11	3,17	4,22	5,28	6,33	
Planning										
5				Inciter les touristes à la consommation responsable au sein des logements vacants	5,72	Nombre de jours	11,0j	5,0j	3,0j	9,0j
	Nombre d'ETP	0,04	0,02			0,01	0,03	0,00	0,00	
	Budget	2 227 €	1 023 €			614 €	1 636 €	205 €	205 €	
	Déchets évités (en kg/hab./an)	0,95	1,90			2,85	3,80	4,75	5,72	
	Planning									

PLPDMA - SMCTOM Haute Dordogne

Axes stratégiques	N°d'action	Actions	Flux de déchets évités (en kg/hab./an)		PLPDMA 2024 - 2029					
					2024	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	6	Proposer des cours de cuisine avec les restes alimentaires / Faire des courses anti-gaspi	2,37	Nombre de jours	5,0j	3,0j	2,5j	3,5j	2,5j	3,5j
				Nombre d'ETP	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
				Budget	1 023 €	1 409 €	511 €	1 511 €	511 €	1 511 €
	Déchets évités (en kg/hab./an)	0,20	0,54	0,88	1,32	1,81	2,37			
	Planning									
	7	Diagnostic dans les maisons de santé et établissements "gros producteurs" de biodéchets et mise en place d'action pour réduire le gaspillage alimentaire	19	Nombre de jours	17,0j	20,0j	19,0j	19,0j	19,0j	19,0j
Nombre d'ETP				0,07	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	
Budget				3 409 €	4 023 €	3 841 €	3 841 €	3 841 €	3 841 €	
Déchets évités (en kg/hab./an)				3	6	9	12	16	19	
Planning										
Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	8	Opérations de broyage partagé sur des journées (calendrier) avec animateur/opérateur	16	Nombre de jours	11,0j	8,0j	8,0j	8,0j	8,0j	8,0j
				Nombre d'ETP	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
				Budget	2 136 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	3	7	10	13	14	16
	Planning									
	9	Animation sur le compostage "Jardin au naturel" - Organiser des ateliers de valorisation des déchets de jardin	23	Nombre de jours	15,0j	16,0j	13,0j	13,0j	10,0j	11,0j
				Nombre d'ETP	0,06	0,06	0,05	0,05	0,04	0,04
				Budget	3 332 €	3 612 €	2 945 €	3 044 €	2 377 €	2 657 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	1	3	7	11	17	23
	Planning									
	10	Actions sur l'identification des apporteurs en déchèteries pour évaluer les gisements les plus importants et les apporteurs non autorisés	77	Nombre de jours			35,0j	20,0j	64,0j	64,0j
				Nombre d'ETP			0,13	0,08	0,25	0,25
				Budget			7 159 €	3 977 €	11 909 €	11 909 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)					61,5j	76,8j
	Planning									
	11	Promouvoir le compostage en développant une stratégie de communication sur l'utilisation du compost (habitat collectif et pavillonnaire)	-	Nombre de jours	31,0j	26,0j	25,0j	24,0j	24,0j	24,0j
				Nombre d'ETP	0,12	0,10	0,10	0,09	0,09	0,09
				Budget	5 932 €	5 000 €	4 795 €	4 591 €	4 591 €	4 591 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	Non quantifiable					
	Planning									
	12	Mise à disposition d'un composteur suite à une formation	17	Nombre de jours	19,0j	19,0j	18,0j	23,0j	23,0j	23,0j
				Nombre d'ETP	0,07	0,07	0,07	0,09	0,09	0,09
				Budget	11 232 €	11 232 €	11 051 €	12 073 €	12 073 €	12 073 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	2	5	7	11	14	17
Planning										

Axes stratégiques	N°d'action	Actions	Flux de déchets évités (en kg/hab./an)		PLPDMA 2024 - 2029					
					2024	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits	13	Organiser à la rentrée une campagne de récupération / don d'articles sportifs et après les vacances scolaires	14	Nombre de jours	5,0j	5,0j	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j
				Nombre d'ETP	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
				Budget	977 €	977 €	591 €	591 €	591 €	591 €
	Déchets évités (en kg/hab./an)	6	7	8	11	13	14			
	Planning									
	14	Réduction des fractions hygiéniques (couches lavables et protections hygiéniques féminines)	-	Nombre de jours	10,0j	7,0j	8,0j	5,0j	6,0j	4,0j
Nombre d'ETP				0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	
Budget				2 045 €	1 432 €	1 636 €	1 023 €	1 227 €	818 €	
Déchets évités (en kg/hab./an)				Non quantifiable						
Planning										
Axe 7 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	15	Boîte à outils méthodologique rendu obligatoire pour les organisateurs d'événements	-	Nombre de jours	16,0j	8,0j	8,0j	12,0j	12,0j	12,0j
				Nombre d'ETP	0,06	0,03	0,03	0,05	0,05	0,05
				Budget	3 136 €	1 545 €	1 545 €	2 318 €	2 318 €	2 318 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	Non quantifiable					
Planning										

5.4 Les fiches actions

PLPDMA SMCTOM
Rédaction des fiches actions



Axe 1 : Être éco-exemplaire

Fiche de suivi de l'action n° 1 : Disposer d'un stock de gobelet/pichet à prêter aux associations

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
L'éco-exemplarité est un levier important pour afficher la volonté du SMCTOM de s'engager dans une démarche de prévention	Proposer un prêt de gobelets et de pichets aux associations lors de leurs évènements permet de réduire l'utilisation de vaisselle jetable et d'emballages à usage unique

Produits ciblés Produits d'emballage	Périodes ciblées Toute l'année	Zones ciblées Associations
---	-----------------------------------	-------------------------------

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
1	Mise à jour du visuel prouvant la réduction de déchets à apposer sur les gobelets			1j			1j	2j	Mise à jour du visuel tous les 2 ans par le service communication
				182 €				182 €	
1	Recherche de fournisseur pour l'achat des gobelets et pichets - Choix des candidats	4,0j			4,0j			8,0j	Marché de 3 ans
		818 €			818 €			1636 €	
2	Rédaction de la convention pour le prêt des gobelets et pichets	2,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	7,0j	Convention à faire signer aux associations/mairies à qui sont prêtés les gobelets/pichets, mettre en place une consigne et facturation d'1€ par gobelet/pichet perdu - subvention par le SMCTOM à l'achat de 50% pour les gobelets/pichets, avec le logo de l'association en plus.
		409 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1432 €	
3	Communication auprès des associations et proposition de prêt de gobelets/pichets	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	6,0j	Service sport et culture
		182 €	182 €	182 €	182 €	182 €	182 €	1091 €	
Total du plan sexennal		7,0j	2,0j	3,0j	6,0j	3,0j	3,0j	23,0j	
		1 409 €	386 €	568 €	1 205 €	568 €	750 €	4 523 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de gobelets/pichets prêtés	4000	8000	16000	12000	14000	16000	70000	Base de 1000 gobelets/pichets maximum par évènement
Participation	Nombre de manifestations empruntant des gobelets/pichets	4	8	16	12	14	16	16	Prêt à autant d'association que possible si le calendrier respecte les dates de retour de chacun puis à tous les organisateurs d'évènements en lien avec le public les années suivantes. Nombre d'associations minimum par an (temps de lavage et recensement)
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits d'emballage détournés des DMA en kg/hab/an	Non quantifiable							

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Services techniques et administratifs						Stockage et gestion du stock de gobelet/pichet, signature des conventions avec les associations
2 Service sport et culture						Communication auprès des associations et aide au recensement des organisateurs de manifestations
3 Associations						Prêt gracieux des gobelets, retour d'expérience
4 Entreprise de fabrication des gobelets						
5 Prestataire de lavage						Prestataire conseillé, possibilité de faire appel à un ESAT
6 Mairies						Elles disposent de leur listing d'associations

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Services techniques et administratifs	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité
R Service sport et culture	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P Associations	Téléphone, mail	
P Entreprise de fabrication des gobelets	Téléphone, mail	
P Prestataire de lavage	Téléphone, mail	

Remarques / Observations
730€ TTC pour 1000 gobelets



Fiche de suivi de l'action n° 2 : Création d'ateliers proposés dans les centres de loisirs et au grand public pour la fabrication de produits ménagers et de produits de beauté

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
L'éco-exemplarité est un levier important pour afficher la volonté du SMCTOM de s'engager dans une démarche de prévention	Proposer une alternative éco-responsable aux produits ménagers contenus dans les emballages à usage unique

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Produits d'emballage, DMS	Toute l'année	Habitants du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1 Définir les lieux des ateliers, les dates et les intervenants	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j	18,0j	
	614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	3 682 €	
2 Réalisation des affiches et flyers	2,0j		2,0j		2,0j		6,0j	Mise à jour des affiches et flyers tous les 2 ans
	364 €		364 €		364 €		1 091 €	
3 Diffusion au sein des centres de loisirs, médiathèques, communauté de communes, mairies	1,0j		1,0j		1,0j		3,0j	Les supports de communication réalisés par le SMCTOM seront diffusés par les centres de loisirs. Diffusion selon la mise à jour des supports de communication.
	205 €		205 €		205 €		614 €	
4 Lancement des ateliers	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	6,0j	Ateliers de 2 heures - 10 participants - Possibilité des faire les ateliers par des prestataires (Bellis by Rosy...)
	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
Total du plan sexennal	7,0j	4,0j	7,0j	4,0j	7,0j	4,0j	33,0j	
	1 386 €	818 €	1 386 €	818 €	1 386 €	818 €	6 614 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre d'ateliers organisés	4	4	4	4	4	4	24	1 atelier par trimestre
Participation	Pourcentage de foyers participants aux ateliers (cumul)	20%	30%	40%	50%	60%	70%	70%	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information
	Nombre de foyers participants (cumul)	1521	2282	3043	3804	4564	5325	5325	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	6,9	10,3	13,8	17,2	20,6	24,1	24,1	Méthode de calcul : (Nombre de foyers participants * Nombre d'habitants par foyer * efficacité de l'action * gisement évité)/Nombre d'habitants

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Association						Animateurs des formations
2 Service technique et administratif						Communication envers les centres de loisirs
3 Centres de loisirs						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Association	Téléphone, mail, réunion	
R Service technique et administratif	Téléphone, mail	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P Centres de loisirs	Téléphone, mail	



Fiche de l'action de suivi n° 3 : Améliorer l'offre et la distribution de goodies pour faire connaître les objets méconnus (gobelets réutilisables, gourdes, boîte à goûters)

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Réduire le gisement des produits d'emballage sur le territoire : 49,14 kg/hab/an	Proposer du matériel éco-responsable comme alternative aux emballages à usage unique permet d'avoir un impact sur la prévention des déchets du territoire sur le long terme

Produits ciblés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits d'emballage	Toute l'année	Habitants du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
1	Choix des objets à produire	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	6,0j	Gobelets, gourdes, boîtes à goûter
		205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
2	Création de visuels à apposer sur les objets	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j	3,0j	18,0j	
		545 €	545 €	545 €	545 €	545 €	545 €	3 273 €	
3	Recherche de fournisseurs pour les objets retenus - Choix	1j	1j	1j	1j	1j	1j	6j	
		205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
4	Sélection des événements pertinents pour la distribution des objets	3j	3j	3j	3j	3j	3j	18j	Évènements sportifs, rentrées scolaires (écoles élémentaires)
		614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	3 682 €	
5	Distribution des goodies aux événements, à la fin des animations scolaires réalisées par le SMCTOM	5,0j	8,5j	12,5j	19,0j	25,5j	33,5j	104j	0,5 jour par événement sportif/rentree scolaire
		1 023 €	1 739 €	2 557 €	3 886 €	5 216 €	6 852 €	21 273 €	
Total du plan sexennal		13,0j	16,5j	20,5j	27,0j	33,5j	41,5j	152,0j	
		2 591 €	3 307 €	4 125 €	5 455 €	6 784 €	8 420 €	30 682 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre d'objets distribués	1600	2900	4120	5480	6240	6700	20340	Évènement sportif : 200 unités Rentrées scolaires : 400 unités en 2024, puis diminution (-60 unités, environ 2 classes) par année car déjà équipées des années précédentes
Participation	Nombre de rentrées scolaires durant lesquelles sont distribués les goodies	2	5	9	14	19	19	68	19 écoles élémentaires sur le territoire du SMCTOM
	Nombre d'évènements sportifs durant lesquels sont distribués les goodies	4	6	8	12	16	24	46	2 rentrées scolaire et 4 évènements sportifs (un par trimestre) en 2024, puis augmentation progressive chaque année en fonction des retours d'expérience
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	Non quantifiable							1 évènement sportif toutes les semaines en 2029

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Entreprise(s) de fabrication des objets					
2	Établissements scolaires: écoles élémentaires					Communication au public
3	Service sport et culture					Communication aux organisateurs d'évènements sportifs
4	Associations sportives					Communication au public

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P	Entreprise(s) de fabrication des objets	Mail, téléphone
P	Établissements scolaires: écoles élémentaires	Mail, téléphone, intervention
R	Service sport et culture	Mail, téléphone, intervention
P	Associations sportives	Mail, téléphone, intervention
		Site Internet, Presse locale
		Communication interne, presse locale, internet collectivité
		Site Internet, Presse locale, Présentation lors de l'évènement



Fiche de suivi de l'action n° 4 : Communication sur les astuces anti-gaspi auprès des ménages

Objectif et descriptif de l'action		Intérêt de l'action							
Réduire le gisement des biodéchets sur le territoire, équivalent à 38,22 kg/hab/an		Promouvoir un mode de consommation responsable afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire							
Produits concernés		Périodes Ciblées		Zones ciblées					
Restes alimentaires		Toute l'année		Lieux de production du gaspillage alimentaire					
Tâches		Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1	Communiquer sur les astuces anti-gaspi : faire ses courses de manière responsable, limiter les restes de cuisine, informer sur les dates de péremption...	6,0 j	6,0 j	6,0 j	6,0 j	6,0 j	6,0 j	36,0 j	Via les canaux de promotion classiques tels que les sites internet (VALTOM, communes), les réseaux sociaux, les journaux, les réunions publiques... Via des événements
		1 091 €	1 091 €	1 091 €	1 091 €	1 091 €	1 091 €	6 545 €	
2	Mobiliser les professionnels	5,8 j	1,8 j	1,8 j	5,8 j	1,8 j	1,8 j	18,7 j	Proposer une charte anti gaspi pour les professionnels, promouvoir l'application too good to go, accompagner les professionnels sur la communication anti-gaspi auprès des touristes. Mise à jour de la charte tous les 3 ans.
		1 183 €	365 €	365 €	1 183 €	365 €	365 €	3 826 €	
3	Réaliser des animations en établissements scolaires, élus, et personnel des services du SPPGD (secrétaires, agents techniques)	1,9 j	1,9 j	1,9 j	1,9 j	1,9 j	1,9 j	11,4 j	1 jour de préparation des animations + 2h d'animation par session
		390 €	390 €	390 €	390 €	390 €	390 €	2 338 €	
Total du plan sexennal		13,7 j	9,7 j	9,7 j	13,7 j	9,7 j	9,7 j	66,1 j	
		2 664 €	1 845 €	1 845 €	2 664 €	1 845 €	1 845 €	12 709 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre d'animations en établissements	3	3	3	3	3	3	19	19 écoles élémentaires sur le territoire du SMCTOM
Participation	Nombre d'entreprises adhérent à la charte (cumul)	34	45	56	67	78	90	90	Objectif de 80% des professionnels adhérent à la charte en 2029 - 112 entreprises sur le territoire
	Nombre de participants aux animations scolaires et autres animations (SPPGD ou public)	210	210	210	210	210	210	1260	2 classes par école (60 élèves) Animations Public - SPPGD : 20 personnes par an minimum
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	1,06	2,11	3,17	4,22	5,28	6,33	6,3	Calcul = (nb de personnes sensibilisées par les formateurs x 50% du gaspillage individuel moyen (= 30kg/hab/an) x nb moyen d'occupants au foyer) / nb hab total - A noter que le nb de personnes sensibilisés dans les entreprises ne sont pas comprises

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Service technique et communication						
2	Établissements scolaires						
3	Professionnels de la restauration						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Service technique et communication	Téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet
P Établissements scolaires	Téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet
P Professionnels de la restauration	téléphone - mail	Communication interne, presse locale, internet



Fiche de suivi de l'action n° 5 : Inciter les touristes à la consommation responsable au sein des logements vacants

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Réduire le gisement issu du gaspillage alimentaire et des emballages sur le territoire, équivalent à 87,36 kg/hab/an	Promouvoir un mode de consommation responsable afin de réduire les quantités de biodéchets et de produits d'emballage produites par le tourisme sur le territoire

Produits concernés	Périodes Ciblées	Zones ciblées
Produits de cuisine et d'emballages	Toute l'année (en particulier l'été)	Zones touristiques

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1 Produire un guide "mieux consommer"	6,0j			6,0j			12,0j	Faire ses courses de manière responsable (établir des menus et une liste de courses, regarder les dates de péremption, acheter juste ce qu'il faut...), promouvoir les achats permettant de réduire la production d'emballages (vrac, consigné, réutilisable...), promouvoir l'utilisation d'objets réutilisables et l'eau du robinet, Mise à jour tous les 3 ans.
	1 205 €			1 023 €			2 227 €	
2 Distribution du guide des bonnes pratiques et communication des astuces	5,0j	5,0j	3,0j	3,0j	1,0j	1,0j	18,0j	Proposer un guide pour les hôtes de locations de vacances, les hôtels... à mettre à disposition de leurs clients Communication des astuces du guide via les canaux de promotion classiques tels que les sites internet (VALTOM, communes), les réseaux sociaux, les journaux, les réunions publiques... Lors des évènements attirant un public touristique - Jours plus nombreux sur les premières années afin de toucher la majorité des logements puis diminue sur les années suivantes car moins de logement à équiper
	1 023 €	1 023 €	614 €	614 €	205 €	205 €	3 682 €	
Total du plan sexennal	11,0j	5,0j	3,0j	9,0j	1,0j	1,0j	30,0j	
	2 227 €	1 023 €	614 €	1 636 €	205 €	205 €	5 909 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de guides distribués (cumul)	1408	2816	4224	5632	7040	8500	8500	1 guide par bailleur social, 1 par chambre d'hôtel (moyenne de 50 chambres par hôtel) 5 hôtels par an (6 en 2029) 1158 bailleurs sociaux par an (1160 en 2029)
Participation	Nombre de personnes sensibilisées (cumul)	1343	2686	4030	5373	6716	8092	8092	Taux de participation de 50% pour logements secondaires et 30% pour hotel (consommation différente car pas de cuisine, pas de réfrigérateur, moins de place...)
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	0,95	1,90	2,85	3,80	4,75	5,72	6	L'ADEME estime à 15kg/hab./an la réduction des déchets d'emballages des personnes effectuant des choix d'achats pauvres en emballages + 2,4kg d'emballage évité par personne en achetant en vrac, avec un taux de participation de 25% Gaspillage alimentaire phase de consommation : 30 kg par personne et par an (source : ADEME, 2023), réduction de 59% en appliquant des gestes anti-gaspi, taux de participation de 45%

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Service technique et communication						
2 Hôtels						Gites de France
3 Bailleurs sociaux						Agences Immobilières, Immobilier Gergovia, Ophis
4 Etablissements de tourisme						Office du tourisme, Thermale de Gestion,
5 Communauté de Communes						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Service technique et communication	Téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet
R Hôtels	Téléphone - mail	Communication interne
R Bailleurs sociaux	téléphone - mail	Communication interne



Fiche de suivi de l'action n° 6 : Proposer des cours de cuisine avec les restes alimentaires / Faire des courses anti-gaspi

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Déchets issus du gaspillage alimentaire : 38,22 kg/hab/an	Sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire via des animations de sensibilisation grand public ou des ateliers pratiques.

Produits ciblés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits de cuisine	Toute l'année	Lieux de production du gaspillage alimentaire

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1 Formation de structures associatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire (cuisiner les restes, ranger son frigo, acheter raisonnablement...)		1,0j		1,0j		1,0j	3,0j	Formation de 10 référents des établissements par un organisme extérieur : diffusion de la proposition + sélection des candidats la première année Retour d'expérience, compléter les lacunes dans les années qui suivent (coût de la formation estimatif)
			1 000 €		1 000 €		1 000 €	
2 Organisation d'ateliers cuisine : trucs et astuces pour limiter le gaspillage alimentaire	1,0j	0,5j	0,5j	0,5j	0,5j	0,5j	3,5j	Calendrier d'intervention et ajouter le budget de l'intervention
	205 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	716 €	
3 Créer et promouvoir un livre de recettes "anti-gaspillage alimentaire" (en fin de programme : best seller des recettes des ateliers cuisine) avec la participation de chefs cuisiniers locaux	3,0j	0,5j	0,5j	0,5j	0,5j	0,5j	5,5j	Première année dédiée à contacter les chef.fe.s et compiler les recettes - mise à jour sur les années suivantes
	614 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	1 125 €	
4 Animation gaspillage alimentaire à destination des futurs étudiants		0,5j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	4,5j	Référént des établissements formé anime les ateliers. Suivi et centralisation des retours d'expérience par le SMCTOM
		102 €	205 €	205 €	205 €	205 €	920 €	
5 Animation gaspillage alimentaire à destination du grand public lors d'événements locaux (foire, manifestation...) ou d'un moment spécifique	1,0j	0,5j	0,5j	0,5j	0,5j	0,5j	3,5j	Référént formé anime les stands, coordination avec le SMCTOM, création de support de communication pour le grand public. Suivi et centralisation des retours d'expérience par le SMCTOM
	205 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	716 €	
Total du plan sexennal	5,0j	3,0j	2,5j	3,5j	2,5j	3,5j	20,0j	
	1 023 €	1 409 €	511 €	1 511 €	511 €	1 511 €	6 477 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel					Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028		
Réalisation	Nombre de personnes formées pour être référentes		10		10		10	Diffusion de la proposition + sélection des candidats la première année
	Nombre de stands tenus / animations réalisées lors d'événements locaux	2	4	4	4	4	4	
	Nombre d'ateliers organisés	1	4	4	8	10	13	Organisé par une association Première année : trouver le porteur de projet - suivi sur les années suivantes
	Nombre de livres de recette distribués		5	10	15	20	20	70 Première année consacrée à l'élaboration du livre, compilation de recettes... A proposer lors des ateliers
Participation	Nombres de participants aux ateliers cuisine (cumul)	10	50	90	170	270	400	400 Une dizaine de participants par atelier
	Nombre de personnes sensibilisées lors d'événements ponctuels (cumul)	50	125	200	275	350	425	
	Nombre d'étudiants sensibilisés (cumul)	20	40	60	80	100	120	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de restes alimentaires détournés des DMA en kg/hab/an	0,20	0,54	0,88	1,32	1,81	2,37	2,37 calcul = (nb de personnes sensibilisées par les formateur x 50% du gaspillage individuel moyen x nb moyen d'occupants au foyer) / nb hab total

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Associations						Formation - Récup et Gamelles, Roul ma soupe
2 ADEME						Formation
3 VALTOM						Campagne sur la lutte contre le gaspillage alimentaire 2024/2025

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Associations	Mail, téléphone	Site Internet, Presse locale
P ADEME	Mail, téléphone	Site Internet, Presse locale



Fiche de suivi de l'action n°7 : Diagnostic dans les maisons de santé et établissements "gros producteurs" de biodéchets et mise en place d'action pour réduire le gaspillage alimentaire

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Détourner des ordures ménagères produites par les établissements de santé un gisement de biodéchets, à la hauteur de 38,22kg/hab/an	Sensibiliser les acteurs et convives au niveau des restauration collectives pour encourager le changement de pratiques et de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire.

Produits ciblés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits de cuisine	Toute l'année	Établissements de santé

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1 Réalisation d'un diagnostic "gaspillage alimentaire" dans les établissements	8,0j	10,0j	10,0j	10,0j	10,0j	10,0j	58,0j	Établissements de santé (EHPAD, hôpitaux, clinique,...) - 2j par établissement
	1 636 €	2 046 €	2 046 €	2 046 €	2 046 €	2 046 €	11 864 €	
2 Sensibiliser les acteurs des établissements de santé et accompagner la création de "commission repas" et la désignation de "référént gaspillage" dans les établissements	2,0j	2,5j	2,5j	2,5j	2,5j	2,5j	14,5j	Format : organisation de réunions avec témoignages d'établissements et mise en avant de bonnes pratiques. Rappel des seuils réglementaires (10t/an) Développement d'un réseau et référencement des contacts utiles par établissement 0,5j par établissement ayant réalisé le diagnostic
	409 €	511 €	511 €	511 €	511 €	511 €	2 966 €	
4 Informer sur les offres de formation et accompagner financièrement les personnes intéressées	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	12,0j	A destination des établissements publics les premières années (CNFPT) - Organisation de session de formation (agents de restauration, directeur, gérant de restauration collective) + retours
	409 €	409 €	409 €	409 €	409 €	409 €	2 455 €	
5 Création et diffusion de fiches de retours d'expérience locale	3,0j	3,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	14,0j	Sur la base des diagnostics réalisés
	545 €	545 €	364 €	364 €	364 €	364 €	2 545 €	
6 Sensibiliser les convives via des animations, journée de sensibilisation (ou challenge inter-établissements)	2,0j	2,5j	2,5j	2,5j	2,5j	2,5j	14,5j	0,5j par établissement ayant réalisé le diagnostic
	409 €	511 €	511 €	511 €	511 €	511 €	2 966 €	
Total du plan sexennal	17,0j	20,0j	19,0j	19,0j	19,0j	19,0j	113,0j	
	3 409 €	4 023 €	3 841 €	3 841 €	3 841 €	3 841 €	22 796 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre d'établissements ayant réalisé un diagnostic et un plan d'action	4	5	5	5	5	5	29	29 établissements de santé producteurs de biodéchets sur le territoire du SMCTOM (base FINESS)
	Nombre de stands d'animation tenus	2	4	4	4	8	8	30	Stand de sensibilisation : 1/2 journée ou 1 jour : lors de manifestation, événements ponctuel
Participation	Nombre d'acteurs ayant suivi une formation	20	25	25	25	25	25	145	5 personnes par établissement participant- (agents de restauration, directeur, gérant de restauration collective)
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de restes alimentaires détournés des DMA en kg/hab/an	3	6	9	12	16	19	19	Gaspillage moyen en restauration collective : 175g/convive/repas pour les hôpital et 155g/convives pour les EPHAD, objectif de -30% par établissement (retour d'expérience Verdicité) - 100 convives en moyenne par établissement

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Etablissements de santé						
2 Association lutte anti gaspi						
3 Laboratoires						Laboratoire Terana pour le diagnostic et accompagnements techniques

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Etablissements de santé	Mail, téléphone, réunion	Site Internet, Presse locale
2 Association lutte anti gaspi	Mail, téléphone, réunion	Site Internet, Presse locale



Fiche de suivi de l'action n° 8 : Opérations de broyage partagé sur des journées (calendrier) avec animateur/opérateur

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Gisement des déchets verts sur le territoire : 24,6 kg/hab/an	Limitation des apports en déchèterie et baisse des coûts de traitement

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits de jardin	Période de forts apports de déchets verts (printemps/automne)	Ménages disposant d'un jardin, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics

	Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1	Continuer de broyer sur les plateformes communales et création d'autres plateformes selon les communes	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	18,0 j	Travail avec les communes
		614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	3 682 €	
2	Organiser un calendrier des opérations de broyage en fonction des apports en déchèteries	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	12,0 j	Période avec le plus fort apport de déchets verts - 2 campagnes par an (Printemps - Automne)
		409 €	409 €	409 €	409 €	409 €	409 €	2 455 €	
3	Déterminer la quantité maximale de déchets verts à apporter	1,0 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	6,0 j	En fonction du broyeur, de la commune et de la saison
		205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
4	Lancement des opérations de broyage partagé avec campagne de communication avant et après	5,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	15,0 j	Information sur le lancement de la campagne (Réseaux sociaux, presse locale...) Inscription des habitants ? - Formation d'un nouvel agent en interne qui va rejoindre l'équipe prévention
		909 €	364 €	364 €	364 €	364 €	364 €	2 727 €	
Total du plan sexennal		11,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	51,0 j	
		2 136 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	10 091 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre d'opérations de broyage organisées	14	14	14	14	14	14	84	Deux opérations de broyage regroupenant plusieurs communes par an Chaque campagne durera de 1 à 6 jours du lundi au samedi inclus.
Participation	Pourcentage de foyers participants aux ateliers (cumulé)	15%	30%	45%	55%	60%	70%	70%	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information
	Nombre de foyers participants (cumulé)	776	1552	2328	2845	3104	3621	3621	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	3,5	7,0	10,5	12,8	13,9	16,3	16	Potential de réduction de 12% des DMA évitables

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Services techniques et administratifs						
2	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations						
3	Collectivités mettant à disposition un broyeur						
4	Entreprise de location de broyeur ou de broyage						Si pas assez de broyeurs possédés par les collectivités pour l'ensemble du territoire
5							

Mode de communication			
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats	
R	Services technique et administratif	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet
R	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations	Téléphone, mail	Communication interne
P	Entreprise de broyage	Téléphone, mail	Communication interne, presse locale, internet collectivité



Fiche de suivi de l'action n° 8 : Opérations de broyage partagé sur des journées (calendrier) avec animateur/opérateur

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Gisement des déchets verts sur le territoire : 24,6 kg/hab/an	Limitation des apports en déchèterie et baisse des coûts de traitement

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits de jardin	Période de forts apports de déchets verts (printemps/automne)	Ménages disposant d'un jardin, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics

	Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1	Continuer de broyer sur les plateformes communales et création d'autres plateformes selon les communes	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	18,0 j	Travail avec les communes
		614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	614 €	3 682 €	
2	Organiser un calendrier des opérations de broyage en fonction des apports en déchèteries	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	12,0 j	Période avec le plus fort apport de déchets verts - 2 campagnes par an (Printemps - Automne)
		409 €	409 €	409 €	409 €	409 €	409 €	2 455 €	
3	Déterminer la quantité maximale de déchets verts à apporter	1,0 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	6,0 j	En fonction du broyeur, de la commune et de la saison
		205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
4	Lancement des opérations de broyage partagé avec campagne de communication avant et après	5,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	15,0 j	Information sur le lancement de la campagne (Réseaux sociaux, presse locale...) Inscription des habitants ? - Formation d'un nouvel agent en interne qui va rejoindre l'équipe prévention
		909 €	364 €	364 €	364 €	364 €	364 €	2 727 €	
Total du plan sexennal		11,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	51,0 j	
		2 136 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	1 591 €	10 091 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre d'opérations de broyage organisées	14	14	14	14	14	14	84	Deux opérations de broyage regroupenant plusieurs communes par an Chaque campagne durera de 1 à 6 jours du lundi au samedi inclus.
Participation	Pourcentage de foyers participants aux ateliers (cumulé)	15%	30%	45%	55%	60%	70%	70%	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information
	Nombre de foyers participants (cumulé)	776	1552	2328	2845	3104	3621	3621	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	3,5	7,0	10,5	12,8	13,9	16,3	16	Potential de réduction de 12% des DMA évitables

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Services techniques et administratifs						
2	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations						
3	Collectivités mettant à disposition un broyeur						
4	Entreprise de location de broyeur ou de broyage						Si pas assez de broyeurs possédés par les collectivités pour l'ensemble du territoire
5							

Mode de communication			
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats	
R	Services technique et administratif	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet
R	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations	Téléphone, mail	Communication interne
P	Entreprise de broyage	Téléphone, mail	Communication interne, presse locale, internet collectivité



Fiche action n° 10 : Actions sur l'identification des apporteurs en déchèteries pour évaluer les gisements les plus importants et les apporteurs non autorisés

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Gisement des déchets verts sur le territoire : 106,7 kg/hab/an	Limitation des apports en déchèterie par la mise en place d'un contrôle d'accès et baisse des coûts de traitement - Priorisation du service aux redevables

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits de jardin	Toute l'année	Déchèteries

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1 Lancement du marché - Sélection du fournisseur et contractualisation			35,0 j				35,0 j	Rédaction du CCTP et choix du système de contrôle d'accès - démarrage en 2026 car enquête sur les premières années de la population utilisatrice
			7 159 €				7 159 €	
2 Commandes du matériel de contrôle d'accès et mise en place				15,0 j			15,0 j	Badges - Bornes - Barrières - PDA
				3 068 €			3 068 €	
3 Structuration du service administratif et formation des agents/administratif				5,0 j			5,0 j	1 session de gestion des comptes usagers + 3 sessions de gestion des DCT + 1 session de gestion des redevances/taxes
				909 €			909 €	
4 Publipostage - envoi des courriers d'informations + suivi des enregistrements/comptes - accueil au SMCTOM pour enregistrement					52,0 j	52,0 j	104,0 j	1 ETP Administratif pour suivi des enregistrements - envoi des courriers - badges : 2j/semaines pdt 4 mois permanence au SMCTOM : 1j/semaine pendant 6 mois
					9 455 €	9 455 €	18 909 €	
5 Suivi du taux de présentation et tenue du fichier de suivi					12,0 j	12,0 j	24,0 j	1j/semaine pendant 8 mois suite à la mise en place du contrôle d'accès - 1 fois par mois en année de routine
					2 455 €	2 455 €	4 909 €	
Total du plan sexennal			35,0 j	20,0 j	64,0 j	64,0 j	183,0 j	
			7 159 €	3 977 €	11 909 €	11 909 €	34 955 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Envoi de courriers d'informations					7607	500	8107	Envoi des courriers à tous les foyers sur la première année de mise en place et nouveaux arrivants sur les années suivantes
Participation	Nombre de badges distribués					6086	2739	8824	80% des foyers enregistrés en 2028 - 20% en 2029 - Renouvellement des badges : hypothèse de 15% sur les années suivantes
	Foyers participants (cumul)					4868	6086	6086	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an					61,5	76,8	76,8	Hypothèse de 90% d'efficacité, peut être moins si les agents de déchèterie sont laxistes avec la présentation obligatoire du badge, ou si aucune barrière n'est installée

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Fournisseurs de mise en place de contrôle d'accès						
2	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations						
3	Services techniques et administratifs du SMCTOM						

Mode de communication			
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)		Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P	Fournisseurs de mise en place de	Téléphone - mail - réunion - formation	Communication interne, presse locale, internet
R	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations	Téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet
R	Services techniques et	téléphone - mail	Communication interne, presse locale, internet



Fiche de suivi de l'action n° 11 : Promouvoir le compostage en développant une stratégie de communication sur l'utilisation du compost (habitat collectif et pavillonnaire)

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Le gisement des biodéchets sur le territoire est équivalent à 22 kg/hab/an. Le syndicat a mis en place dès 1997 une distribution de composteur individuel : 33% du taux d'équipement.	Promouvoir et accompagner la mise en place de pratiques de compostage afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire

Produits concernés	Périodes Ciblées	Zones ciblées
Produits de cuisine et de jardin	Toute l'année	Habitat collectif et individuel hors communes touristiques

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
1 Communiquer sur la pratique du compostage individuel et partagé : comment obtenir le matériel, les avantages, répondre aux idées reçues...	14,0 j	14,0 j	14,0 j	14,0 j	14,0 j	14,0 j	84,0 j	Via les canaux de promotion classiques tels que les sites internet (VALTOM, communes), les réseaux sociaux, les journaux, les réunions publiques... Via des réunions semestrielles "Rencontres Compostage" avec le grand public : présentation des différentes techniques de compostage, échanges sur les bonnes pratiques, retours d'expériences Via des événements Via des fiches centralisant les retours d'expérience, diffusées ensuite sur les réseaux sociaux et sites internet
	2 545 €	2 545 €	2 545 €	2 545 €	2 545 €	2 545 €	15 273 €	
2 Mobiliser le réseau d'habitants équipés en composteurs individuels et partagés	12,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	52,0 j	Créer une plateforme ou un canal via internet pour renseigner les habitants en cas de questionnement ou permettre les échanges entre les personnes : création d'un formulaire de contact via le site internet du SMCTOM Suivi des usagers dotés au bout d'1 an (format à définir : questionnaire sur un petit échantillon par ex ?)
	2 364 €	1 636 €	1 636 €	1 636 €	1 636 €	1 636 €	10 545 €	
3 Promouvoir et développer le compostage partagé (jardins, cimetière...) et réaliser des animations en établissements scolaires /entreprises	5,0 j	4,0 j	3,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	18,0 j	Participer à des conseils de quartiers, sensibiliser les bailleurs et élus pour mettre en place des sites de compostage partagé Augmentation du nombre de composteurs
	1 023 €	818 €	614 €	409 €	409 €	409 €	3 682 €	
Total du plan sexennal	31 €	26 €	25 €	24 €	24 €	24 €	154,0 j	
	5 932 €	5 000 €	4 795 €	4 591 €	4 591 €	4 591 €	29 500 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de composteurs individuels (cumul)	448,46	448,46	448,46	448,46	448,46	448,46	2691	Objectif de dotation de l'ensemble des foyers à fin 2029 - Composteurs supplémentaires sur les années suivantes
	Nombre de composteurs partagés installés (cumul)	20	20	20	20	20	20	122	
Participation	Nombre de particuliers assistant aux rencontres compostage	30	30	30	60	60	60	270	19 écoles élémentaires sur le territoire du SMCTOM
	Nombre d'animations en établissement	3	3	3	3	3	4	19	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	Non quantifiable							

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Services techniques et administratifs	■	■	■	■	■	
2 Habitants possédant des composteurs	■	■	■	■	■	
3 Association	■	■	■	■	■	Animations en établissement

Mode de communication			Valorisation des résultats
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)		Mise en œuvre de l'action	
P Services techniques et administratifs		Téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet
R Habitants possédant des composteurs		Téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet
R Association		téléphone - mail - réunion	Communication interne, presse locale, internet



Fiche de suivi de l'action n° 12 : Mise à disposition d'un composteur suite à une formation

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Le gisement des biodéchets sur le territoire est équivalent à 22 kg/hab/an. Le syndicat a mis en place dès 1997 une distribution de composteur individuel : 33% du taux d'équipement.	Promouvoir et accompagner la mise en place de pratiques de compostage afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits de cuisine et de jardin	Toute l'année	Habitat individuel et collectif

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
2 Commande et achat de composteurs	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	12,0j	Commande sur un modulo internet géré par le VALTOM - Objectif de dotation de l'ensemble des foyers à fin 2029 - Composteurs supplémentaires sur les années suivantes - Fabrication des composteurs et commande des composteurs = marché Valtom
	7 801 €	7 801 €	7 801 €	7 801 €	7 801 €	7 801 €	46 803 €	
3 Communication autour du compostage	2,0j	2,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	7,0j	Service communication : mise à jour du site, affiches municipales, articles de presse, gazette, flyers, mémo tri...
	364 €	364 €	182 €	182 €	182 €	182 €	863 €	
4 Lancement des journées de formation par le SMCTOM et mise à disposition d'un composteur	15,0j	15,0j	15,0j	20,0j	20,0j	20,0j	105,0j	Répartition des formations sur l'ensemble du territoire : en journée, en soirée et le samedi + Formation réalisée par le SMCTOM - Formation = 1 composteur si pas d'achat depuis 7 ans au SMCTOM = gratuit / Si la personne ne veut pas faire de formation, ou si elle veut un composteur mais en a un moins de 7 ans = facturation - 1 formation = 1 h
	3 068 €	3 068 €	3 068 €	4 091 €	4 091 €	4 091 €	21 477 €	
Total du plan sexennal	19j	19j	18j	23j	23j	23j	125j	
	11 232 €	11 232 €	11 051 €	12 073 €	12 073 €	12 073 €	69 735 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de formation	30	30	30	40	40	40	210	
Participation	Nombre de foyers repartant avec un composteur	360	360	360	480	480	480	2520	12 foyers par formation soit 5040 foyers sensibilisés (individuel et collectif) à la fin du programme
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	2	5	7	11	14	17	17	En 2029, 47% du gisement détourné (Biodéchets détournés en 2029/Gisement d'évitement) Méthode de calcul du flux de déchets évités : (Nombre de foyers équipés d'un composteur /

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Associations						Animations des formations
2 Société de fabrication de composteur						Fabrication des composteurs
3 Services techniques des communes						Stockage des composteurs et coordination
4 VALTOM						
5 Communes						Communes pour relayer la communication et mise à disposition
6 Emeraude						Fabricant de composteur
Mode de communication						
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)		Mise en œuvre de l'action			Valorisation des résultats	
P	Associations	Téléphone / mail / réunion / formation			Animations des formations / Internet / Presse locale	
P	Société de fabrication de composteur	Téléphone / mail			Fabrication des composteurs	
R	Services techniques des communes	Téléphone / mail				



Fiche action n° 14 : Réduction des fractions hygiéniques (couches lavables et protections hygiéniques féminines)

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Gisement des déchets issus du textiles sur le territoire : 27,3 kg/hab/an.	Proposer du textile hygiénique réutilisable (couches lavables, protections hygiéniques féminines) comme alternative aux textiles à usage unique permet d'avoir un impact sur la prévention des déchets du territoire sur le long terme

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées et type de public
Textiles	Toute l'année	EHPAD, crèches et public féminin

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)							Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
1 Recenser les personnes pouvant aider au développement du projet, animer des formations pour les crèches/EHPAD et proposer des animations auprès du public féminin pour l'utilisation de protections hygiéniques lavables	6,0j	5,0j	4,0j	3,0j	2,0j	2,0j	22,0j	Associations, petite enfance, CAF pour l'achat des couches enfant
	1 227 €	1 023 €	818 €	614 €	409 €	409 €	4 500 €	
2 Identifier les établissements souhaitant participer à cette campagne	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	6,0j	Enquêtes auprès des établissements
	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
3 Identification du fournisseur en couches/protections hygiéniques et du prestataire de lavage	2,0j		2,0j		2,0j		6,0j	Mise à jour du fournisseur tous les 2 ans
	409 €		409 €		409 €		1 227 €	
4 Formation du personnel de chaque établissement retenu et distribution des couches - Animations public féminin	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	6,0j	Définir un lieu de formation + montant de la formation (une association)
	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	205 €	1 227 €	
Total du plan sexennal	10,0j	7,0j	8,0j	5,0j	6,0j	4,0j	40,0j	
	2 045 €	1 432 €	1 636 €	1 023 €	1 227 €	818 €	8 182 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de formations dispensées	4	8	8	8	8	8	44	2 crèches, 1 EHPAD et 1 animation au démarrage, puis 5 crèches et 2 animations pour les protections hygiéniques à partir de 2025 si retour d'expérience positif
Participation	Nombre d'établissements participants (cumul)	3	9	15	21	27	33	33	Etablissement participant à l'utilisation des couches lavables
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de textiles sanitaires détournés des DMA en kg/hab/an	Non quantifiable							EHPAD : chiffres retour d'expérience sur un seul EHPAD, et diminution couplée à biodéchets + couches lavables utilisées UNIQUEMENT sur les résidents souffrant d'incontinence faible

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Crèches, EHPAD, PMI, Relais des assistantes maternelles						
2	Associations						Animations des formations
3	Service petite enfance						Aide au développement du projet (crèches)
4	CAF						Financement des couches
5	Entreprise de fabrication de couches et protections hygiéniques						
6	Communauté de communes						
7	Prestataire de lavage						ESAT Rochefort Montagne pour le lavage car service blanchisserie

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Crèches et EHPAD	Téléphone / mail	
P Associations	Téléphone / mail / réunion / formation	Animations des formations / Internet / Presse locale
P Service petite enfance	Téléphone / mail / réunion	
P CAF	Téléphone / mail	
P Entreprise de fabrication de couches	Téléphone / mail	
P Prestataire de lavage	Téléphone / mail	

Remarques / Observations
Peu de retours d'expérience en EHPAD car compliqué à maintenir dans la durée (logistique couteuse et contraignante, couches lavables mal acceptées par les pensionnaires et contre-indiquées pour les pensionnaires souffrant de problèmes d'incontinence graves, de troubles de la maladie d'Alzheimer ou d'allergies)



Fiche action n° 14 : Réduction des fractions hygiéniques (couches lavables)

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Gisement des déchets issus du textiles sur le territoire : 27,3 kg/hab/an.	Proposer du textile hygiénique réutilisable (couches lavables) comme alternative aux textiles à usage unique permet d'avoir un impact sur la prévention des déchets du territoire sur le long terme

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Textiles	Toute l'année	EHPAD et crèches

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)							Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
1 Recenser les personnes pouvant aider au développement du projet et animer des formations pour les crèches et EHPAD	6,0 j 1 227 €	5,0 j 1 023 €	4,0 j 818 €	3,0 j 614 €	2,0 j 409 €	2,0 j 409 €	22,0 j 4 500 €	Associations, petite enfance, CAF pour l'achat des couches enfant
2 Identifier les établissements souhaitant participer à cette campagne	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	6,0 j 1 227 €	Enquêtes auprès des établissements
3 Identification du fournisseur en couches et du prestataire de lavage	2,0 j 409 €		2,0 j 409 €		2,0 j 409 €		6,0 j 1 227 €	Mise à jour du fournisseur tous les 2 ans
4 Formation du personnel de chaque établissement retenu et distribution des couches	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	1,0 j 205 €	6,0 j 1 227 €	Définir un lieu de formation + montant de la formation (une association)
Total du plan sexennal	10,0 j 2 045 €	7,0 j 1 432 €	8,0 j 1 636 €	5,0 j 1 023 €	6,0 j 1 227 €	4,0 j 818 €	40,0 j 8 182 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de formations dispensées	3	6	6	6	6	6	33	2 crèches et un EHPAD au démarrage, puis 5 crèches à partir de 2025 si retour d'expérience positif
Participation	Nombre d'établissements participants (cumul)	3	9	15	21	27	33	33	Etablissement participant à l'utilisation des couches lavables
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de textiles sanitaires détournés des DMA en kg/hab/an	Non quantifiable							EHPAD : chiffres retour d'expérience sur un seul EHPAD, et diminution couplée à biodéchets + couches lavables utilisées UNIQUEMENT sur les résidents souffrant d'incontinence faible

Partenaires	Nature du partenariat	Remarques				
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre
1 Crèches, EHPAD, PMI, Relais des						
2 Associations						Animations des formations
3 Service petite enfance						Aide au développement du projet (crèches)
4 CAF						Financement des couches
5 Entreprise de fabrication de couches						
6 Communauté de communes						
7 Prestataire de lavage						ESAT Rochefort Montagne pour le lavage car service blanchisserie

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Crèches et EHPAD	Téléphone / mail	
P Associations	Téléphone / mail / réunion / formation	Animations des formations / Internet / Presse locale
P Service petite enfance	Téléphone / mail / réunion	
P CAF	Téléphone / mail	
P Entreprise de fabrication de couches	Téléphone / mail	
P Prestataire de lavage	Téléphone / mail	

Remarques / Observations
Peu de retours d'expérience en EHPAD car compliqué à maintenir dans la durée (logistique couteuse et contraignante, couches lavables mal acceptées par les pensionnaires et contre-indiquées pour les pensionnaires souffrant de problèmes d'incontinence graves, de troubles de la maladie d'Alzheimer ou d'allergies)



Fiche action n° 15 : Boîte à outils méthodologique rendu obligatoire pour les organisateurs d'évènements

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Élaboration d'une boîte méthodologique ou guide d'éco manifestation afin de proposer des solutions éco-responsables aux associations gérant des manifestations culturelles ou sportives	Cette boîte à outil a pour but que chaque association pratique au moins un geste de réduction des déchets, connaisse la diversité des gestes possibles, et découvre l'intérêt de les adopter

Produits concernés	Périodes ciblées	Zones ciblées
Produits d'emballages	Toute l'année	Habitants du territoire & Touristes

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)							Total	Remarques
	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
1 Réalisation d'une boîte à outil dédiée aux évènements touristiques ou non du territoire (évènement sportif, culturel) ainsi que la recherche de partenaires pour accompagner les associations	10,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	20,0j	3 909 €	Elle devra rassembler l'ensemble des pratiques de prévention réalisées et d'autres (mise en place d'un service de prêt de gobelets réutilisables, favoriser la vaisselle utilisable...). On comptabilise 7 jours d'élaboration de la boîte à outils et de recherche des partenaires et 3 jours de mise en forme de la boîte par la communication. On considère 2 jours de mise à jour de la boîte sur les années suivantes,
	1 977 €	386 €	386 €	386 €	386 €	386 €			
2 Transmission de la boîte à outils méthodologique de prévention à destination des associations	3,0j	3,0j	3,0j	5,0j	5,0j	5,0j	24,0j	4 909 €	
	614 €	614 €	614 €	1 023 €	1 023 €	1 023 €			
3 Proposer un accompagnement de ces associations sur la communication	3,0j	3,0j	3,0j	5,0j	5,0j	5,0j	24,0j	4 364 €	
	545 €	545 €	545 €	909 €	909 €	909 €			
Total du plan sexennal	16,0j	8,0j	8,0j	12,0j	12,0j	12,0j	68,0j	13 182 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Réalisation	Nombre de boîte à outils transmise	5	5	5	5	5	5	30	
Participation	Nombre de manifestation participante	4	4	4	4	4	4	24	80% d'associations ayant reçu la boîte à outil vont mettre en application les méthodes de prévention
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	Non quantifiable							

Partenaires	Nature du partenariat	Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Société de location de vaisselle réutilisables						
2	Fabricants de gobelets ou gourdes						

Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mode de communication	Mise en œuvre de l'action		Valorisation des résultats
		Téléphone / mail	Téléphone / mail	
P Société de location de vaisselle				
P Fabricants de gobelets ou gourdes				



SMCTOM de la Haute Dordogne
4 route de Tulle - 63760 Bourg Lastic
04.73.21.88.46

